



LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

BULLETIN SEMESTRIEL • N° 002 • Mars 2023



5 987 USAGERS ACCUEILLIS, ECOUTES ET ORIENTES EN 2022



**26^{ème} SESSION DE L'ESPACE D'INTERPELLATION
DEMOCRATIQUE (E.I.D)**



**CELEBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE
DES FEMMES LE 8 MARS 2023**

EDITORIAL	3
INTERVIEW DE MADAME LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	4
VIE DE L'INSTITUTION : ACTUALITES	9
▶ Atelier d'évaluation des dossiers d'interpellation et des recommandations de la 25 ^{ème} Session de l'E.I.D et des travaux de dépouillement des dossiers de la 26 ^{ème} Session de l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D)	9
▶ Décoration des Collaborateurs du Médiateur de la République.....	13
▶ Distinction du Médiateur de la République par l'Organisation des Jeunes Patrons (OJP), le Baromètre.....	15
▶ Séminaire de restitution globale des recommandations issues de l'Atelier d'échanges sur le rôle des Légitimités traditionnelles dans la prévention des conflits locaux	16
▶ Atelier régional de validation de l'Etude sur l'analyse des conflits dans le Liptako-Gourma.....	17
▶ Visite pédagogique des élèves de la 9 ^{ème} Année du Prytanée Militaire de Kati.....	20
▶ Célébration de la Journée Internationale des Femmes, 08 mars 2023	21
AUDIENCES ACCORDEES PAR LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE	23
▶ Audience accordée à la Cheffe de la Division Afrique subsaharienne du Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF - MALI).....	23
▶ Audience accordée à Madame la Secrétaire Exécutive par intérim de l'Autorité de Développement intégré de la région du Liptako-gourma (ALG).....	24
GRAND FORMAT :	25
▶ 26 ^{ème} Session de l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D).....	25
COOPERATION	41
▶ Conférence Internationale des Ombudsmans du 11 au 12 janvier 2023 en Türkiye.....	41
▶ Conférence Internationale de Rabat à l'occasion de la célébration du 20 ^{ème} anniversaire de l'Institution du Médiateur de Royaume du Maroc, le 28 février 2023	45
▶ Communiqué suite à la participation du Médiateur de la République à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'AMP-UEMOA	53
ECHOS DES DELEGATIONS TERRITORIALES	55



LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

BULLETIN SEMESTRIEL • N° 002 • Mars 2023

DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Amadou ROUAMBA, Secrétaire général des Services du Médiateur de la République

COORDINATEUR : **Badra Ali SANGARE**, Conseiller chargé de la Communication et des Relations publiques

COMITÉ DE RÉDACTION :

Badra Ali SANGARE, Conseiller chargé de la Communication et des Relations publiques

Sambou MANGANE, Conseiller spécial

Salif DIALLO, Directeur de Cabinet

Camara Ramata TAMBADOU, Chargée de Mission

Ousmane BA, Conseiller juridique

Ahmadou D. DIALLO, Conseiller aux Relations extérieures et Coopération internationale

Réalisation : Services du Médiateur de la République



Madame SANOGO Aminata MALLE Le Médiateur de la République

Chers lecteurs,

L'année 2022 a été riche en initiatives et en réalisations au niveau des Services du Médiateur de la République malgré l'embargo et les sanctions financières imposées à notre pays par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Les activités du Médiateur de la République ont porté essentiellement sur la sensibilisation, l'information, l'accueil, l'écoute, l'orientation, le traitement et le suivi des dossiers de réclamation et d'interpellation.

Ainsi, entre la période du 2 janvier au 30 décembre 2022, les Services du Médiateur de la République ont reçu **cinq mille neuf cent quatre-vingt-sept (5 987) usagers dont deux mille huit cent soixante un (2 861)** à Bamako et **trois mille cent vingt-six (3 126)** dans les Délégations territoriales.

Le Médiateur de la République, fidèle à son slogan « **Un recours pour le citoyen, un conseil pour l'Administration** », travaille quotidiennement à l'amélioration des relations entre l'Administration et ses usagers et veille à la protection et à la promotion des droits et libertés des citoyens.

En optant pour une médiation de proximité, le Médiateur de la République se positionne au plus près des citoyens. La mise en œuvre de cette vision intègre un volet important de renforcement de la visibilité de l'Institution à travers un dispositif d'information et de communication accordant une place prépondérante aux instruments numériques.

A cet effet, le site internet de l'Institution a été amélioré avec des contenus davantage lisibles. Vitrine interactive, il ambitionne de maintenir le dialogue et le contact permanent avec les citoyens.

Également, dans la poursuite du processus de digitalisation des Services, un lien Zoom a été créé entre les Délégations territoriales et le Siège facilitant ainsi le traitement des réclamations et des interpellations des citoyens.

Pour l'année 2023, les Services du Médiateur de la République envisagent la poursuite des activités de sensibilisation notamment à l'endroit des Femmes et des maliens de la Diaspora sur la saisine du Médiateur de la République ; la vulgarisation des textes régissant les relations entre l'Administration et les usagers des services publics ; la reprise des Audiences foraines au niveau des Délégations territoriales et la numérisation des documents pour mieux sécuriser les archives de l'Institution.

La parution du deuxième numéro du Bulletin marque la concrétisation de notre engagement d'en faire une publication semestrielle.

Ce bulletin est, à cet égard, un vecteur de plaidoyer et de sensibilisation à l'adresse des citoyens, de l'Administration, des organismes investis de missions de service public et des partenaires techniques et financiers.

Ce deuxième numéro retrace les différentes activités menées par les Services du Médiateur de la République au cours du semestre écoulé.

Vous y découvrirez les comptes rendus des audiences et des ateliers ainsi que les rencontres nationales et internationales auxquelles le Médiateur de la République a participé.

En outre, à travers la rubrique « Grand format », vous revivrez la 26^{ème} Session de l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D).

Enfin, l'occasion m'est opportune pour réitérer mes remerciements aux membres du Comité de Rédaction, qui ont fait preuve de disponibilité et de détermination.

Bon mois de ramadan à Toutes et à Tous.

Bonne lecture.

En prélude à la 26^{ème} Session de l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D), le Médiateur de la République a accordé une interview au quotidien national « L'Essor ».

Retrouvez ci-dessous la teneur de son intervention.



Pouvez-vous, succinctement, présenter les Services du Médiateur de la République ?

Le Médiateur de la République est une Autorité Indépendante qui a été créée par la Loi n°97-022 du 14 mars 1997 avec comme mission principale le traitement des réclamations des citoyens contre les dysfonctionnements de l'Administration, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout organisme investi d'une mission de service public dans leur relation avec l'Administration. Comme vous le savez, l'Administration n'est pas à l'abri des lenteurs, des erreurs, des décisions inéquitables et même parfois des négligences de la part de ses agents. C'est pour cette raison que les citoyens peuvent saisir le Médiateur de la République, après avoir

effectué au préalable, une première démarche auprès de l'Administration mise en cause.

Le Médiateur de la République dispose de nombreux Services notamment le Service des Réclamations et le Secrétariat Permanent de l'Espace d'Interpellation Démocratique, des Correspondants dans les départements ministériels et dans les Ambassades et Consulats.

Le Siège de la Médiation se trouve dans la zone administrative de Hamdallaye ACI 2000 en face de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale.

Le Médiateur est représenté au niveau de certaines capitales régionales par des Délégations Territoriales animées par des Délégués régionaux.

Actuellement, elles sont au nombre de **sept (7)** réparties entre les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao.

Les Délégués traitent directement les réclamations et acheminent en cas de difficultés, certaines réclamations et toutes les interpellations au niveau du Siège à Bamako.

Le Médiateur de la République aide les citoyens à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent avec l'Administration. Les usagers qui saisissent le Médiateur de la République bénéficient de l'accueil, de l'écoute, de l'orientation, du traitement et du suivi de leur dossier. En 2022, entre la période du 2 janvier au 30 novembre, les Services du Médiateur de la République ont accueilli **cinq mille trois cent soixante-six (5 366)** usagers au niveau de son Siège à Bamako et dans les Délégations territoriales.

Le Médiateur de la République peut faire des propositions de réformes visant à améliorer le fonctionnement de l'Administration ou suggérer des modifications à apporter à des dispositions législatives et règlementaires. Il a le pouvoir d'intervenir en équité en demandant par exemple à l'Administration de renoncer à tout ou partie du bénéfice d'une décision de justice.

Au fil du temps, le champ d'action du Médiateur de la République a été élargi en 2012 avec la modification de la loi suscitée.

Depuis cette date, « le Médiateur de la République peut en outre être chargé par le Président de la République, le Gouvernement ou le Parlement de toutes autres missions particulières dans le cadre de l'amélioration de l'Etat de droit, de la gouvernance et des droits humains ou en matière de règlement de conflits ».

Dans cette dynamique, par Décret N°2012-117 du 24 février 2012, le Médiateur de la République a été chargé de l'organisation des sessions de l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D), précédemment organisée par le ministère de la Justice.

Justement, l'E.I.D se tient chaque 10 décembre dans notre pays. Pouvez-vous parler de ce forum ?

L'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D) qui a commencé en 1994, a pour objet « d'informer les opinions publiques nationale et internationale sur l'état des droits de l'homme en République du Mali, de contribuer de manière active et pédagogique à la réalisation d'une culture démocratique nationale et d'impulser de façon significative la politique de promotion et de protection des droits et libertés des citoyens ».

C'est un forum démocratique qui se tient le 10 décembre de chaque année, journée commémorative de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. Ce forum citoyen permet un échange direct entre les gouvernants et les gouvernés. Cela permet aussi au citoyen lambda d'interpeller directement les ministres concernés sur leurs préoccupations.

Pour assurer un meilleur suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de ce forum, un Secrétariat permanent a été institué depuis 2014.

L'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D), dans sa composition, comprend le Secrétariat Permanent, la Commission préparatoire et le Jury d'Honneur. C'est ce Jury qui assure la présidence des travaux de la session.

Ce forum examine les atteintes aux droits humains, les cas d'injustice tels que les inégalités, les actes discriminatoires, les dysfonctionnements de l'Administration, le non-respect de la légalité, la violation du principe de bonne gouvernance.

Les Ministres sont tenus de répondre aux interpellations qui leur sont adressées.

Comment se fait la saisine de l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D) ?

Toute personne physique ou morale, victime de graves violations des droits humains et libertés reconnus par la Constitution peut demander à



INTERVIEW DE MADAME LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

interpeller le Gouvernement dans le cadre de l'E.I.D.

Une demande d'interpellation écrite est adressée au Médiateur de la République et déposée soit :

- ▶ au Siège des Services du Médiateur de la République à la Zone administrative Hamdallaye ACI 2000 à Bamako ;
- ▶ au niveau des Délégations territoriales dans les capitales régionales ;
- ▶ auprès des Ambassades et Consulats de la République du Mali dans les pays étrangers.

Les étrangers peuvent également saisir l'E.I.D à condition que l'affaire concerne une administration nationale.

Un formulaire dûment rempli est déposé soit au secrétariat du Médiateur de la République à son Siège ou dans les Délégations territoriales.

La saisine du Médiateur de la République est **directe et gratuite**.

Certains de nos compatriotes se demandent pourquoi le Médiateur de la République ne mène pas des missions de bons offices dans la résolution des crises sociales et politiques dans notre pays. Qu'avez-vous à répondre ?

Ce sont les textes qui ne nous permettent pas l'auto-saisine comme c'est le cas dans certains pays africains. Mais avec la réforme de 2012, le Président de la République, le Gouvernement ou le Parlement peut nous confier des missions spécifiques.

A titre d'exemple, le Président de la République a sollicité mon prédécesseur pour mener une mission de bons offices dans la crise scolaire et organiser la Conférence d'Entente Nationale et le Dialogue National Inclusif, entre autres.

Donc, on ne peut pas s'autosaisir, mais quand on nous demande, volontiers, nous mettons nos services à la disposition de l'Etat, conformément à notre slogan « Un recours pour le citoyen et un conseil pour l'Administration ».

Egalement, nous donnons des conseils à l'Administration. Chaque année, le Médiateur de la République remet un rapport annuel au Président de la République et au Président de l'Assemblée nationale. Dans ce rapport, il fait des recommandations et attire l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de réformer certains textes. Ce rapport est publié.

Notre souci demeure la satisfaction des usagers des services publics et nous sommes au service des citoyens.

La 25^{ème} Session de l'E.I.D s'est tenue l'année dernière, pour la première fois sous votre leadership. Quelles ont été les innovations de cette session ?

C'était la toute première fois que j'ai organisé l'Espace d'Interpellation Démocratique suite à ma prise de service.

En 2021, j'ai décidé de modifier le Règlement intérieur de l'E.I.D en portant le choix exclusivement sur des personnalités nationales aux compétences avérées et d'une probité morale comme membres du Jury d'Honneur.

Pour faciliter le déplacement des interpellateurs venant des régions, nous avons pris, intégralement en charge leurs frais de transport, d'hébergement, de restauration et de déplacement.

Les frais de déplacement des interpellateurs de Bamako ont également été pris en charge le jour de l'E.I.D.

C'était une toute première au grand soulagement des interpellateurs des régions qui étaient confrontés à des difficultés de transport et d'hébergement.

La session s'est bien déroulée parce que nous nous sommes conformés aux horaires prévus.

Le Jury d'Honneur a fait des recommandations pertinentes à l'endroit de l'Administration.

Ce qui a principalement, retenu mon attention, c'est le constat d'un déficit d'information des citoyens et des usagers de l'Administration en

particulier. La plupart d'entre eux ignoraient l'existence de la Loi N°98-012 du 19 janvier 1998, régissant les relations entre l'Administration et les usagers des services publics et de son Décret d'application N°03-580 du 30 décembre 2003.

Je dois signaler qu'il y a certains grands principes auxquels l'Administration doit se conformer tels que : les principes d'égalité, d'impartialité, de neutralité et de motivation des actes administratifs.

Les usagers des services publics ont le droit d'être informés des motifs des décisions administratives individuelles ou collectives défavorables qui les concernent.

Le libre accès aux documents administratifs à caractère non nominatif est un droit pour le citoyen.

L'Administration est tenue de répondre aux correspondances qui lui sont adressées par les usagers dans un délai de **30** jours.

L'utilisateur qui conteste une décision de l'Administration dispose des recours suivants :

- ▶ le recours gracieux ;
- ▶ le recours hiérarchique ;
- ▶ le recours devant toute autre institution ou organe ;
- ▶ le recours juridictionnel.

Il faut reconnaître que les usagers ignorent le plus souvent le fonctionnement de l'Administration. Cette situation m'a amené à organiser le 14 avril



2022 une « Journée Portes ouvertes » qui a permis aux citoyens et usagers de l'Administration de comprendre le rôle, les missions et le mode de saisine du Médiateur de la République.

A la Médiation la procédure est gratuite. L'utilisateur dépose une demande écrite au secrétariat des Services du Médiateur de la République et un chargé de dossier examine sa demande. Au niveau des Délégations, la procédure est identique. Même si nous ne sommes pas compétents, nous orientons l'utilisateur vers les services appropriés.

Malgré l'existence de dépliants traduits dans les treize langues nationales opérationnelles, les citoyens n'arrivent pas à s'appropriier le contenu puisqu'ils ne sont pas généralement alphabétisés.

J'ai dû recourir aux radios de proximité pour sensibiliser davantage les citoyens sur les missions



INTERVIEW DE MADAME LE MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

du Médiateur de la République et les relations entre l'Administration et les usagers des services publics.

J'ai fait également deux sketches de sensibilisation sur le Médiateur de la République et l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D).

La session s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les Ministres interpellés ont apporté des réponses aux interpellations qui leurs ont été adressées.

Je peux dire que les interpellateurs aussi bien que les Ministres étaient satisfaits du bon déroulement de la session.

Sur les **cinquante-trois (53)** dossiers qui ont été retenus pour lecture au cours de cette session, **vingt-deux (22)** furent retirés pour motif de satisfaction.

Qu'en est-il de l'état d'avancement des trente-un (31) dossiers lus le 10 décembre et des cent cinquante-trois (153) autres dossiers pour suite à donner ?

Les **31** dossiers ont tous eu une suite de la part des départements ministériels concernés.

Sur **cent cinquante-trois (153)** dossiers retenus pour suite à donner, **cent quarante-quatre (144)** ont reçu des réponses et le reste est en cours de traitement.

Le Jury d'Honneur avait formulé au total, **31** recommandations sur lesquelles **28** ont reçu des réponses. Ce qui dénote d'un suivi rigoureux.

A longueur de journée, nous sollicitons les départements ministériels pour les amener à répondre aux sollicitations des usagers. Nous avons également des correspondants au niveau de la plupart des départements ministériels et au niveau de certaines Ambassades et Consulats. Donc, c'est un suivi régulier et permanent qui continue au-delà de la journée du 10 décembre.

Je dois avouer qu'il y a eu des efforts de la part de nombreux départements ministériels, notamment les ministères chargés de l'Economie et des

Finances, de l'Administration territoriale, de la Santé, de l'Urbanisme entre autres qui répondent, systématiquement à toutes nos correspondances. Je tiens à les remercier pour la bonne collaboration.

Avez-vous un appel à l'endroit de nos compatriotes pour la 26^{ème} session de l'E.I.D, prévue le samedi 10 décembre 2022 ?

Je voudrais lancer un appel à l'ensemble de nos compatriotes de faire confiance à l'Espace d'Interpellation Démocratique, qui est un espace de veille citoyenne, permettant aux citoyens notamment les usagers de l'Administration de dialoguer directement avec les Ministres concernés en présence du Premier ministre, Chef du Gouvernement durant la journée du 10 décembre.

J'invite par ailleurs, les usagers de l'Administration à s'informer auprès des Bureaux d'Accueil et d'Orientation des services publics pour faire valoir leurs droits en cas de dysfonctionnement des services publics.

Je profite aussi de l'occasion pour attirer l'attention des gouvernants sur la nécessité de vulgariser davantage les textes régissant les relations entre l'Administration et les usagers des services publics à travers des émissions radiotélévisées, notamment les radios de proximité dans les régions et les sketches de sensibilisation dans les langues nationales.

C'est le lieu de remercier la Fondation FRIEDRICH-EBERT - STIFTUNG, l'AMDH, le Conseil National de la Société Civile, le PNUD, le RECOTRADE, le DCAF/Mali, le Consortium RLD/AFAD, le Haut Conseil Islamique, la Conférence Episcopale, l'AGEMPEM et les Universités publiques et privées du Mali.

Pour terminer, je tiens à remercier particulièrement l'AMAP, l'ORTM et l'ensemble de la presse privée pour l'accompagnement des Services du Médiateur de la République pour plus de visibilité.

ATELIER D'EVALUATION DES DOSSIERS D'INTERPELLATION ET DES RECOMMANDATIONS DE LA 25^{EME} SESSION DE L'E.I.D ET DES TRAVAUX DE DEPOUILLEMENT DES DOSSIERS DE LA 26^{EME} SESSION DE L'ESPACE D'INTERPELLATION DEMOCRATIQUE (E.I.D)

Le mercredi 12 octobre 2022, la Salle de Conférence des Services du Médiateur de la République a servi de cadre à la tenue de l'Atelier d'évaluation des dossiers d'interpellation et des recommandations du Jury d'Honneur de la 25^{ème} Session de l'E.I.D, présidé par Madame le Médiateur de la République.



Madame le Médiateur de la République en compagnie de l'ancien Secrétaire Général et du Secrétaire permanent de l'E.I.D

Ainsi, Madame le Médiateur de la République est revenue sur les **deux cent quatre-vingt (280)** dossiers reçus en 2021 par le Secrétariat permanent de l'E.I.D dont **cinquante-trois (53)** ont été retenus pour la lecture, **cent cinquante-trois (153)** pour suite à donner et **soixante-quatorze (74)** non retenus car ne remplissant pas les critères de recevabilité.

En notant sa satisfaction pour la diligence dans le traitement des dossiers retenus pour suite à donner par la plupart des ministères concernés, Madame le Médiateur de la République a réitéré ses sincères remerciements aux départements ministériels pour leur bonne collaboration.

Elle a également noté avec satisfaction les multiples lettres de remerciements des interpellateurs qui lui ont été adressées suite au dénouement heureux de leurs dossiers.

Cependant, Madame le Médiateur de la République a constaté des contraintes et des difficultés dans le cadre du traitement de certains dossiers complexes impliquant plusieurs départements ministériels, une situation qui a été portée à la connaissance des interpellateurs en leur demandant de faire preuve de compréhension et de patience.

A titre de rappel, sur les **deux cent quatre-vingt (280)** dossiers d'interpellation reçus par le Secrétariat permanent, la Commission Préparatoire, après avoir statué et délibéré, a classé lesdits dossiers en **trois (3)** catégories :

- ▶ interpellations retenues pour être lues : **53** soit **18, 92 %** ;
- ▶ interpellations retenues pour suite à donner : **153** soit **54, 66 %** ;
- ▶ interpellations non retenues : **74** soit **26, 42 %**.

Au total, **deux cent six (206)** interpellations ont été retenues sur les **deux cent quatre-vingt (280)**, soit **73, 57 %**.

L'atelier a enregistré les participants suivants :

- ▶ la représentante du Cabinet du Premier ministre ;
- ▶ les correspondants du Médiateur de la République dans les ministères ;
- ▶ les représentants des départements ministériels ne disposant pas de correspondant du Médiateur de la République ;
- ▶ les représentants des Organisations de la Société civile ;
- ▶ les délégués territoriaux du Médiateur de la République ;
- ▶ les collaborateurs du Médiateur de la République au Siège.



Vue de la salle



Le Médiateur de la République et les participants

Les opérations de dépouillement des dossiers d'interpellation de la 26^{ème} Session de l'E.I.D

La Commission préparatoire de la 26^{ème} Session de l'E.I.D a procédé au dépouillement des dossiers d'interpellation soumis à son examen du 13 au 26 octobre 2022 dans la Salle de Conférence des Services du Médiateur de la République sous la modération du Secrétaire permanent de l'E.I.D.

Etaient présents :

- ▶ le représentant du Cabinet du Premier ministre ;
- ▶ les correspondants du Médiateur de la République dans les ministères ;
- ▶ les représentants des départements ministériels ne disposant pas de correspondant ;
- ▶ les représentants des Organisations de la Société civile partenaires du Médiateur de la République ;
- ▶ les collaborateurs du Médiateur de la République au Siège ;

- ▶ les délégués territoriaux du Médiateur de la République.

Pour le bon déroulement des travaux, la Commission préparatoire a mis en place un présidium composé de :

- ▶ Monsieur Issaga FOFANA (AMDH), Président ;
- ▶ Monsieur Amadou DIALLO (Secrétaire permanent de l'E.I.D), Modérateur ;
- ▶ Monsieur Bréma KEÏTA (Chef de la Division du Suivi et de l'Evaluation), Premier Rapporteur ;
- ▶ Madame Laurence DOUYON (LJDH), Deuxième Rapporteur.

Après la mise en place du présidium, il a été procédé au décompte des dossiers pour vérifier la conformité avec le nombre indiqué. Cette année, le Secrétariat permanent de l'E.I.D a enregistré **trois cent trente-quatre (334)** dossiers d'interpellation.

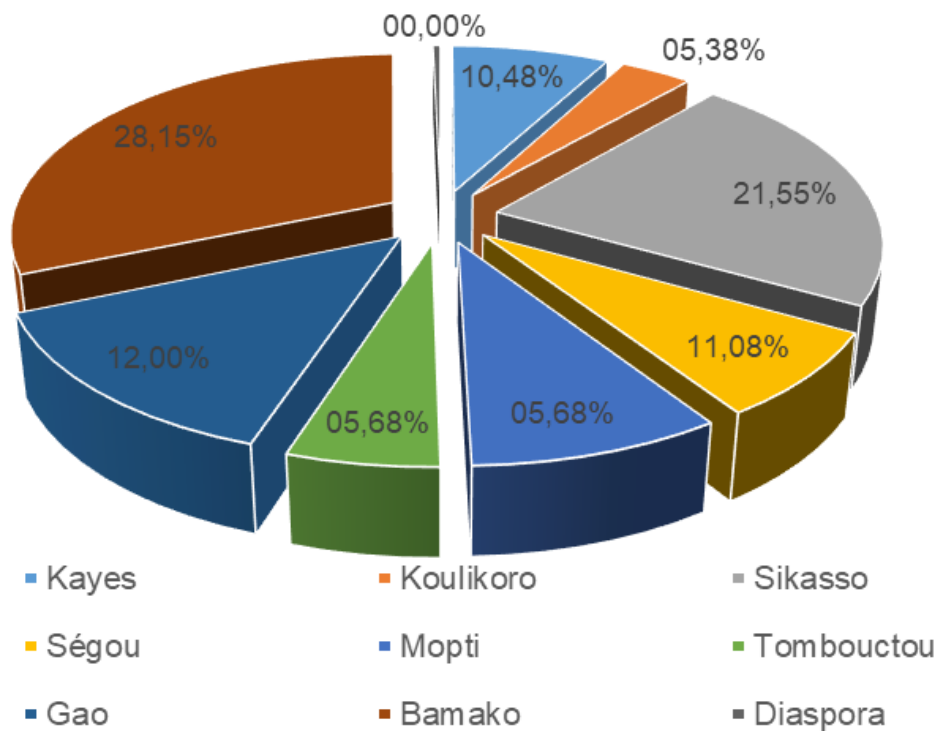


Madame le Médiateur de la République et les Représentants des OSC

À l'issue des travaux de dépouillement, la situation par catégorie de classement des dossiers d'interpellation par zone de provenance est la suivante :

Zones de provenance	Dossiers par catégories					
	A lire	Suite à donner	Non retenus	Satisfaits	Total	Pourcentage
Kayes	5	23	5	2	35	10,48
Koulikoro	3	11	4	0	18	5,38
Sikasso	4	59	9	0	72	21,55
Ségou	3	19	12	3	37	11,08
Mopti	1	13	5	0	19	5,68
Tombouctou	3	3	13	0	19	5,68
Gao	5	26	8	1	40	12,00
Bamako	4	61	28	1	94	28,15
Diaspora	0	0	0	0	0	0,00
Totaux	28	215	84	7	334	100,00

Répartition graphique par zone de provenance



DECORATION DES COLLABORATEURS DU MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE

Les Services du Médiateur de la République ont organisé la cérémonie solennelle de remise de décorations aux récipiendaires, le mercredi 21 décembre 2022 dans sa Salle de Conférence.



Le Médiateur de la République en compagnie du Grand Chancelier des Ordres Nationaux

Ladite cérémonie était présidée par le Médiateur de la République, **Madame SANOGO Aminata MALLE** en présence du Grand Chancelier des Ordres Nationaux, le Général de Brigade (er) Amadou Sagafourou GUEYE, des récipiendaires, des Collaborateurs du Médiateur de la République et des proches des récipiendaires.

Cette traditionnelle cérémonie revêt une importance capitale pour la Nation malienne. C'est le témoignage de l'esprit de sacrifice, de l'attachement des récipiendaires aux valeurs chères à notre Nation.

Pour le contingent **2022**, huit (8) des Collaborateurs du Médiateur de la République ont été décorés dont trois (3) au grade de **Chevalier de l'Ordre National** et cinq (5) du Mérite National avec **Effigie « Lion Debout »**.

Les insignes de la médaille de Chevalier de l'Ordre National ont été remises par le Médiateur

de la République à Messieurs Dramane SOGOBA (Ancien Chef de Cabinet du Médiateur de la République), Daouda Issa GARANGO (Directeur des Finances et du Matériel) et Ahmadou Demba DIALLO (Conseiller aux Relations extérieures et à la Coopération internationale).

Les distinctions du Mérite National avec Effigie « Lion Debout » ont été remises par le Grand Chancelier des Ordres Nationaux à Mahamadoune MAIGA (Assistant du Délégué territorial du Médiateur de la République à Mopti), Tiémoko Namory KONE (Chef de la Division Finances), Bréma KEITA (Chef de la Division Suivi-Evaluation au Secrétariat Permanent de l'E.I.D), **Madame DIARRA Abibatou TRAORE** (Chargée de la Comptabilité générale) et Abou Kontio GOITA (Planton).

Le Porte-parole des récipiendaires, Monsieur Ahmadou Demba DIALLO, a adressé des remerciements au Président de la Transition, Chef de l'Etat, Grand Maître des Ordres Nationaux ainsi

qu'à Madame le Médiateur de la République pour la reconnaissance et l'attention à leur endroit. Tout en estimant que c'est une lourde charge pour eux, il a donné l'assurance que les récipiendaires continueront à travailler avec plus de dévouement, de loyauté au service de la Nation.

Madame le Médiateur de la République dans ses propos a exprimé toute sa satisfaction de voir **huit (8)** de ses Collaborateurs distingués. Après avoir félicité les récipiendaires, elle les a conseillés

à avoir comme leitmotiv, l'engagement et la persévérance dans l'effort. Elle a également invité ses Collaborateurs non encore promus à suivre leur exemple et à redoubler d'efforts pour mériter la reconnaissance de la Nation.

Pour terminer, le Médiateur de la République a adressé sa profonde reconnaissance aux Hommes et Femmes de média pour leur disponibilité et leur accompagnement qui ont contribué à une meilleure visibilité de l'Institution.



Le Médiateur de la République en compagnie du Grand Chancelier des Ordres Nationaux et des récipiendaires

Lisez et faites Lire

LE BULLETIN SEMESTRIEL

DU MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE

Zone administrative ACI 2000 Bamako BP: E 4736
Téléphone : (+223) 20 29 20 04 / 20 29 20 05
Email : contact@mediateur.ml
Site web : www.mediateur.ml

Kayes :
Tél : +223 21 52 36 89
Koulikoro :
Tél : +223 21 26 29 59
Sikasso :
Tél : +223 21 62 22 40
Ségou
Tél : +223 21 32 19 78

Mopti :
Tél : +223 21 43 12 16
Tombouctou :
Tél : +223 62 18 93 22
Gao :
Tél : +223 21 78 40 18

DISTINCTION DU MEDIEATEUR DE LA REPUBLIQUE PAR L'ORGANISATION DES JEUNES PATRONS DU MALI (OJP), LE BAROMETRE

En reconnaissance de ses nombreux efforts pour la vie de la nation, le Médiateur de la République du Mali, Madame SANOGO Aminata MALLE a reçu le 20 janvier 2023, la distinction « Super Baromètre » décernée par l'Organisation des Jeunes Patrons du Mali (OJEP).

Selon le Coordinateur de Baromètre, Président de l'Organisation des Jeunes Patrons du Mali (OJEP), Cheick Oumar SOUMANO, en portant leur choix sur le Médiateur de la République du Mali, ils se sont focalisés sur son dévouement à la tâche et à son engagement ferme et assidu pour la vie de la nation.

Mis en place par l'Organisation des Jeunes Patrons (OJEP), « Baromètre » est un instrument de veille citoyenne ayant pour but de magnifier des hommes et des femmes qui ont marqué de leur empreinte la vie de la nation à travers des actes appréciés de la population. Il procède à chaque évènement spécial du Mali, à récompenser des femmes et des hommes qui se sont illustrés dans leur domaine de compétence.

Très émue, **Madame SANOGO Aminata MALLE**, s'est félicitée de l'initiative en remerciant les responsables de « Baromètre » pour le choix porté sur sa modeste personne.

Je viens de recevoir le Prix « Super Baromètre », c'est un privilège mais en même temps un défi pour mieux servir la nation en persévérant dans l'effort. Cela coïncide avec le 62^{ème} anniversaire de l'Armée malienne, tout un symbole, a dit Madame le Médiateur de la République.



Madame le Médiateur de la République avec son attestation

SEMINAIRE DE RESTITUTION GLOBALE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DE L'ATELIER D'ECHANGES SUR LE ROLE DES LEGITIMITES TRADITIONNELLES DANS LA PREVENTION DES CONFLITS LOCAUX (17 ET 18 JANVIER 2022)

Le Médiateur de la République avec le soutien financier du Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité, Genève (DCAF Mali) a organisé du 17 au 18 janvier 2023, le Séminaire de restitution globale des recommandations issues de l'Atelier d'échanges sur le rôle des légitimités traditionnelles dans la prévention des conflits locaux, à l'Hôtel Maeva palace de Bamako.



Madame le Médiateur de la République en compagnie du Coordinateur DCAF - Mali et du représentant des Chefs de quartier de Bamako

L'ouverture des travaux était présidée par le Médiateur de la République **Madame SANOGO Aminata MALLE** en présence du Coordinateur du Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité, Genève (DCAF Mali), Monsieur Oswald PADONOU et des représentants des Organisations de la Société Civile.

Pour rappel, ce séminaire fait suite à l'Atelier d'échanges sur le rôle des légitimités traditionnelles dans la prévention des conflits locaux qui s'est tenu du 9 au 11 mars 2022 à Bamako.

Au regard de ce bilan à mi-parcours, il apparaissait judicieux pour le Médiateur de la République, de solliciter à nouveau les efforts des différentes parties, pour une restitution globale des

recommandations issues de cette activité, afin d'effectuer un meilleur suivi.

Comme objectifs spécifiques, le Séminaire visait à :

- ▶ instaurer un cadre normatif de collaboration entre le Médiateur de la République et le DCAF ;
- ▶ familiariser les Légitimités traditionnelles avec les textes régissant les Services du Médiateur de la République ;
- ▶ permettre aux Légitimités traditionnelles de mieux s'approprier les fondements de la médiation institutionnelle.

Les travaux qui se sont déroulés sur **deux (2)** jours, ont été animés sous forme d'exposés par les représentants des structures traditionnelles de médiation des régions de Kayes, Ségou, Mopti, Tombouctou et de Gao, assistés par les Délégués territoriaux du Médiateur de la République desdites régions.



Le Secrétaire Général des Services du Médiateur de la République en compagnie du Directeur de Cabinet et du Conseiller spécial

Cependant, les Délégués des régions de Koulikoro et de Sikasso accompagnés par les représentants des structures citées ci-dessus ont également participé aux travaux en qualité d'observateurs.

Madame le Médiateur de la République dans son intervention a souligné les résultats du premier atelier ayant abouti à la signature d'une convention de partenariat entre les Services du Médiateur de la République et le Réseau des Communicateurs Traditionnels du Mali (RECOTRADE).

Elle a également évoqué la collaboration entre les Délégués territoriaux et les légitimités traditionnelles au niveau local. Cette collaboration a permis de résoudre certains conflits communautaires et aussi d'accroître de manière significative les réclamations et les interpellations.



Photo de famille des participants

ATELIER REGIONAL DE VALIDATION DE L'ETUDE SUR L'ANALYSE DES CONFLITS DANS LE LIPTAKO-GOURMA

Organisé par le Secrétariat Exécutif de l'Autorité de Développement Intégré des États du Liptako-Gourma (ALG), les Services du Médiateur de la République du Mali ont participé à l'Atelier régional de validation du rapport préliminaire de l'étude de l'analyse des conflits dans le Liptako-Gourma, du 16 au 17 février 2023 à Ouagadougou au Burkina Faso.



Vue d'ensemble des participants lors de la cérémonie d'ouverture

Cet important Atelier placé sous le haut patronage de Madame Hawa AW, Secrétaire Exécutive de l'ALG, a regroupé :

- ▶ les Représentants des Départements ministériels sectoriels du Burkina Faso, du Mali et du Niger ;
- ▶ les Points Focaux de l'Autorité du Liptako-Gourma ;
- ▶ les Autorités en charge de la Médiation du Burkina Faso, du Mali et du Niger ;
- ▶ les Représentants des Organisations de la Société Civile du Burkina Faso, du Mali et du Niger ;
- ▶ les Représentants des Organisations du Système des Nations Unies et des Institutions de Bretton Woods ;

- ▶ les Représentants des Organisations sous régionales Africaines et Continentales ;
- ▶ les Partenaires au Développement, à la Stabilisation, Relèvement et Résilience ;
- ▶ les Représentants des Centres Nationaux d'Études Stratégiques du Burkina Faso, du Mali et du Niger.

Ledit atelier avait pour objectif général de réunir l'ensemble des acteurs et des partenaires des pays du Liptako-Gourma, pour analyser, amender et approuver de façon consensuelle, le document de l'étude sur l'analyse des conflits dans le Liptako-Gourma.

Plus spécifiquement, il s'agissait pour les participants de mieux appréhender les points suivants :

- ▶ les causes profondes, les motivations et les dynamiques liées aux conflits dans la zone du Liptako-Gourma ;
- ▶ les mécanismes de résolutions des conflits ;
- ▶ les facteurs de connexions des communautés et de cohésion sociale ;
- ▶ les défis et enjeux majeurs pour la stabilisation de la région du Liptako-Gourma.

La première journée a été marquée par la cérémonie d'ouverture suivie des présentations et des échanges entre les participants.

Ainsi, la Représentante du Bureau Régional du PNUD à Dakar, Chargée des conflits, dans son intervention dira que « si certaines causes de cette insécurité sont communes aux trois pays, la préexistence de conflits locaux, ainsi que d'autres dynamiques sont propres à chacun des pays et relèvent des trajectoires historiques dues aux contextes socioéconomiques et politiques différents ».

Elle a également indiqué que cette étude permettra aux participants de mieux cerner, entre autres, les causes profondes, les motivations et les dynamiques liées aux conflits dans la zone des trois frontières, les mécanismes de résolution

des conflits, les facteurs de connexions des communautés et de cohésion sociale, ainsi que les défis et enjeux majeurs pour la stabilisation de la région.

A sa suite, Madame Hawa AW, Secrétaire Exécutive de l'ALG, dans son discours d'ouverture, s'est focalisée sur l'importance dudit atelier. Selon elle, cette étude est menée pour alimenter le document de la Stratégie de Stabilisation, de Relèvement et de la Résilience de la Région du Liptako-Gourma.

Ensuite, elle a affirmé que la plus-value des résultats de cette analyse constitue le socle sur lequel s'appuiera leur réflexion pour le développement de la stratégie régionale en donnant les différentes dynamiques de conflits qui existent dans la région.

Après la cérémonie d'ouverture, les travaux se sont poursuivis par la présentation de l'Étude sur l'Analyse des Conflits dans le Liptako-Gourma, par Messieurs Martin de LAVERNER et Aziz AZEIBOU, Consultants du Cabinet AMARANTE et l'organisation GRANADA ayant assuré la collecte des données sur le terrain.

Ces présentations ont été suivies par des échanges entre les participants et les Consultants.



Le Conseiller Juridique du Médiateur de la République, Monsieur Ousmane BA lors des travaux du rattachement de l'Atelier

Les activités de la deuxième journée ont débuté par la restitution des travaux de la journée inaugurale, suivie des présentations des travaux de groupes chargés d'examiner les parties du document portant spécifiquement sur le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

Après restitution desdits travaux en plénière par les rapporteurs des différents groupes, l'Atelier a retenu de verser en l'état, les conclusions issues desdits échanges.

Les recommandations suivantes ont été faites à la fin de l'atelier :

- ▶ impliquer les représentants des différentes couches sociales dans les instances de plaidoyer, de négociation et de gestion de conflits ;
- ▶ encourager l'élaboration et la vulgarisation des statuts des élites traditionnelles ;
- ▶ organiser des séances de sensibilisation des Jeunes et des Femmes visant à déconstruire les discours radicaux ;
- ▶ renforcer le processus de décentralisation en cours dans les trois États membres ;
- ▶ renforcer les moyens d'actions des Légitimités locales de médiation et Institutions émergentes de résolutions des conflits ;
- ▶ créer un cadre de concertation transfrontalière de la gestion durable des ressources (hydrique, minières, agro sylvo pastorales) et d'aménagement foncier ;
- ▶ poursuivre en lien avec les initiatives existantes une réflexion sur les effets du changement climatique en matière de déplacement des populations et de pression sur les terres arables ;
- ▶ reprendre les efforts de médiation avec rôle accru de l'ALG dans l'édiction d'une doctrine locale de médiation avec un soutien aux Collèges de Dialogue et de Médiation locaux (CDM) ;
- ▶ promouvoir la conciliation entre les Ordres juridiques traditionnels et modernes ;
- ▶ disposer de mécanisme de gestion et de régulation s'adaptant aux différentes crises et conflits locaux au cas par cas ;
- ▶ encourager les États à prendre en compte les spécificités des communautés transfrontalières et réfugiés dans les projets de développement ;
- ▶ corriger les inégalités d'accès aux infrastructures socio-économiques.



Photo de famille des participants

A la suite de la lecture de ces différentes recommandations, la Secrétaire Exécutive de l'Autorité pour le Développement Intégré des États du Liptako-Gourma (ALG), Madame Hawa AW, a officiellement clôturé la rencontre, au cours de laquelle, elle dira que la validation de cette étude sur l'analyse des conflits dans le Liptako-Gourma par les participants venus du Burkina Faso, du Mali et du Niger, va davantage alimenter la stratégie de stabilisation qui sera élaborée et qui permettra à l'ALG et ses partenaires, de mieux prendre en compte les nouvelles dynamiques de conflits existants dans la région.

VISITE PEDAGOGIQUE DES ELEVES DE LA 9^{ÈME} ANNEE DU PRYTANEE MILITAIRE DE KATI

Le jeudi, 23 février 2023, le Prytanée militaire de Kati à travers ses élèves de la 9^{ème} année a rendu une visite pédagogique au Médiateur de la République.



Madame le Médiateur de la République en compagnie des élèves et de leurs encadrements

Cette visite a enregistré la participation de **80** élèves dont **50** garçons et **30** filles venant des pays suivants : Mali, Cameroun, Gabon, Guinée Conakry, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

Elle avait comme objectif d'approfondir la connaissance des jeunes élèves sur le fonctionnement et la gestion des Institutions et d'autres structures similaires. Elle offre aussi l'opportunité à ces jeunes de prendre conscience des défis qui les attendent à la fin de leur formation à savoir rendre des services justes et équitables en tant que cadres de l'Administration ou officiers de l'armée.

Le Prytanée Militaire de Kati est une école d'excellence panafricaine, qui a pour mission de dispenser aux élèves des deux sexes, de nationalité malienne et étrangère, un enseignement fondamental et secondaire, une instruction militaire, une formation physique et morale, les prédisposant à la carrière militaire.

Quant au Médiateur de la République, il est une autorité indépendante créée par la Loi N°97-022 du 14 mars 1997, modifiée par la Loi N°2012-010 du 8 février 2012.

Il reçoit dans les conditions fixées par la loi, les réclamations concernant le fonctionnement des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales des établissements publics et de tout organisme investi d'une mission de service public dans leurs relations avec les administrés.

A la suite d'une présentation power point sur les modes de saisine, les rôles, missions et pouvoirs du Médiateur de la République, les élèves ont posé des séries de questions auxquelles des réponses ont été données par Madame le Médiateur de la République et certains de ses Collaborateurs.

La cérémonie a pris fin par le mot de remerciement du porte-parole des élèves à l'endroit du Médiateur de la République et la remise d'un tableau.



Vue des élèves dans la salle



Présentation des Services du Médiateur de la République par le Secrétaire permanent de l'E.I.D.

CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES LE 8 MARS 2023

Le Mali, à l'instar de la Communauté internationale, a célébré, le mercredi 8 mars 2023, la Journée Internationale de la Femme.

En marge de cette célébration, le Médiateur de la République a offert un cocktail à ses Collaborateurs du siège, le jeudi 9 mars 2023 dans la Salle de Conférence des Services du Médiateur de la République.



Le Médiateur de la République en compagnie de la Chargée de Mission



Coupe du gâteau par la Directrice des Ressources Humaines



Vue de la salle



MESSAGE DE MADAME LE MEDIATEUR DE LA REPUBLIQUE A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES LE 8 MARS 2023

Thème : «Pour un monde digital inclusif : innovation et technologies pour l'égalité des sexes» : Edition 2023



Madame SANOGO Aminata MALLE, Médiateur de la République

La célébration de la Journée internationale des femmes m'offre l'opportunité de souhaiter à toutes les femmes du monde et du Mali en particulier, une très bonne fête mais également de dresser le bilan des réalisations et d'envisager des perspectives pour relever les nombreux défis en vue d'améliorer la situation des femmes en général et celle des femmes rurales en particulier.

Certes, des acquis ont été réalisés dans le domaine de l'alphabétisation et de la condition juridique de la femme grâce aux efforts déployés par les plus hautes Autorités du Mali. Toutefois, beaucoup reste à faire pour améliorer davantage la situation des femmes à plusieurs niveaux.

Le thème relatif à la digitalisation est révélateur de la fracture numérique qui touche principalement les femmes rurales qui doivent bénéficier d'un accompagnement pour la distribution et la vente des produits locaux génératrices de revenus pour la plupart d'entre elles.

C'est l'occasion de rappeler à toutes les épouses et mères de famille, de veiller sur l'éducation familiale

et d'inculquer nos valeurs sociétales à la fois aux filles et aux garçons pour lutter efficacement contre les violences qui persistent au niveau des couples entraînant des pertes en vies humaines, particulièrement celles des épouses.

Chères sœurs, l'environnement dans lequel nous évoluons, les effets causés par les réseaux sociaux, l'augmentation du taux de consommation de stupéfiants et d'alcool par les jeunes, la prolifération de sites incitant à la violence et à la dégradation des mœurs des jeunes filles et garçons nous interpellent tous, hommes et femmes, pour donner à nos enfants une éducation familiale de base et leur assurer un meilleur encadrement.

J'invite par ailleurs, toutes les femmes à plus de solidarité, d'unité et de persévérance pour leur épanouissement sur le plan social et professionnel.

Dans l'épreuve que traverse notre pays, la résilience dont vous faites montre, en toutes circonstances, surtout vous, femmes déplacées et réfugiées, doit être saluée à plus d'un titre et servir d'exemple aux femmes du monde entier.

Il me plaît de m'adresser à vous, femmes du Mali, actrices incontournables pour la paix et particulièrement celles engagées au sein des Forces de Défense et de Sécurité, aux veuves de nos braves soldats tombés sur le champ d'honneur à l'occasion de cette Journée, mon soutien et mes encouragements.

Enfin, puisque le thème nous interpelle pour un monde digital et inclusif, je lance un vibrant appel à nos sœurs et filles du Mali, de s'engager davantage pour l'innovation et le développement des technologies pour l'égalité des sexes.

BONNE FETE A TOUTES LES FEMMES DU MALI.

AUDIENCE ACCORDEE A LA CHEFFE DE LA DIVISION AFRIQUE SUBSAHARIENNE DU CENTRE DE GENÈVE POUR LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ (DCAF- MALI)

Le Médiateur de la République, Madame SANOGO Aminata MALLE a accordé une visite de courtoisie, le mardi 30 septembre 2022, à la Cheffe de la Division Afrique subsaharienne du Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF - Mali) et ses collaborateurs.



Madame le Médiateur de la République et la Cheffe de la Division Afrique Subsaharienne du (DCAF) entourées de leurs Collaborateurs

Actes de l'E.I.D, les dépliants, le rapport sur le renforcement du contrôle financier du Secteur de la Sécurité au Sahel, etc.).

Aussi, Madame le Médiateur de la République a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit du Bureau de DCAF-Mali et ses partenaires, pour le soutien financier intégral accordé aux Services du Médiateur de la République en vue de la tenue de l'atelier d'échanges

En recevant la délégation, Madame le Médiateur de la République s'est réjouie et a remercié Madame Anne BENNETT de sa seconde visite de courtoisie en moins de deux ans, qui s'inscrit dans la dynamique de la bonne collaboration entre les deux Institutions.

En prenant la parole pour remercier Madame le Médiateur de la République pour la qualité de l'accueil réservé à sa délégation, Madame Anne BENNETT en a profité pour évoquer les objectifs de sa visite de trois jours au Mali, qui consistaient à la supervision de la passation de services entre le Coordinateur résident entrant de DCAF-Mali, (Monsieur Oswald PADONOU) et le sortant (Monsieur Alexis NDAYIZEYE) mais également, de mettre à profit ce court séjour pour rencontrer et échanger sur les sujets d'intérêt commun, avec les Organisations et Institutions partenaires nationaux et internationaux de DCAF qui résident au Mali.

Au cours de l'entretien, les deux personnalités ont longuement échangé sur la nouvelle dynamique de coopération entre les deux institutions, qui se consolide à travers des visites de courtoisie, d'échanges et de travail, des partages de documents officiels entre les deux parties (rapports annuels 2020 et 2021 du Médiateur de la République, les

sur le rôle des Légitimités traditionnelles dans la prévention des conflits locaux, qui s'est tenu du 9 au 11 mars 2022 à l'Hôtel MAEVA PALACE, sis à Hamdallaye ACI 2000 de Bamako.

À cet égard, Madame la Cheffe de la Division Afrique subsaharienne de DCAF, s'est dite disposée à accompagner les Services du Médiateur de la République dans la bonne mise en œuvre de sa politique de médiation de proximité.

Pour terminer, Madame le Médiateur de la République a formulé des vœux de paix et de cohésion pour le Mali tout en rassurant le Bureau de DCAF et son nouveau Coordinateur résident au Mali, de la disponibilité de son Institution à l'accompagner dans l'accomplissement de sa nouvelle mission.

L'audience s'est achevée par des échanges de documents entre les deux personnalités, relatifs au premier numéro du Bulletin semestriel des Services du Médiateur de la République et de quelques exemplaires du rapport sur le renforcement du contrôle financier du Secteur de la Sécurité au Sahel.

AUDIENCE ACCORDEE A MADAME LA SECRETAIRE EXECUTIVE PAR INTERIM DE L'AUTORITE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE LA REGION DU LIPTAKO-GOURMA (ALG)

Le mardi 25 octobre 2022, le Médiateur de la République a reçu en audience la Délégation de la Mission Conjointe ALG/PNUD, conduite par la Secrétaire Exécutive de l'Autorité de Développement Intégré de la Région du Liptako-Gourma (ALG).



Madame le Médiateur de la République et la Secrétaire Exécutive par intérim de l'Autorité du Liptako Gourma entourées de leurs Collaborateurs

Au cours de cette rencontre, Madame le Médiateur de la République s'est réjouie de la désignation de Madame Hawa AW, une compatriote, pour assumer une telle responsabilité au niveau de la sous-région, avant de lui adresser ses vives félicitations.

Les deux personnalités ont longuement échangé sur la nécessité de revitaliser l'organisation du Liptako-Gourma dans ses orientations stratégiques en vue de mieux prendre en compte les attentes des populations de cette zone en termes de développement et de sécurité.

A cet égard, la Secrétaire exécutive par intérim a évoqué l'élaboration en cours de la stratégie de stabilisation de la région du Liptako-Gourma, en vue de mieux harmoniser les actions de cette organisation, en tenant compte des priorités actuelles des Etats membres.

A son tour, Madame le Médiateur de la République a souhaité que cette réforme voulue soit accompagnée par une plus grande appropriation de la vision et du financement de cette organisation par

les Etats membres en vue d'assurer la viabilité des projets initiés, amoindrir les ingérences extérieures et accroître les impacts des interventions en faveur des populations.

Pour conclure, Madame le Médiateur de la République a formé des vœux de paix, de cohésion et de développement pour la région du Liptako-Gourma, tout en rassurant Madame la Secrétaire exécutive par intérim de l'ALG, de la disponibilité de l'Institution à l'accompagner dans l'accomplissement de sa nouvelle mission.

Avant le départ de ses hôtes, Madame le Médiateur de la République a remis un exemplaire du Bulletin semestriel de ses Services à la Secrétaire exécutive par intérim de l'ALG. En retour, elle a reçu un exemplaire du document sur le Mécanisme de Stabilisation pour la Région du Liptako-Gourma des mains de Madame la Secrétaire exécutive par intérim.

Echange de documents entre Madame le Médiateur de la République et la Secrétaire exécutive par intérim de l'ALG

26^{ÈME} SESSION DE L'ESPACE D'INTERPELLATION DEMOCRATIQUE (E.I.D)

La 26^{ème} Session de l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D), s'est tenue le vendredi 10 décembre 2022, à Bamako, au Centre International de Conférence de Bamako (CICB) en présence du Colonel Abdoulaye MAÏGA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement.



Au centre, le Colonel Abdoulaye MAÏGA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement

La journée du 10 décembre 2022 a été marquée principalement par l'exécution de l'hymne de l'E.I.D, la présentation et l'installation des membres du Jury d'Honneur ainsi que les discours d'ouverture de **Madame le Médiateur de la République** et de clôture du Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Exécution de l'hymne de l'E.I.D

Après la lecture du programme de la journée par l'appariteur, le groupe Badema National a exécuté l'hymne de l'Espace d'Interpellation Démocratique dont les paroles cadrent bien avec

la symbolique de la journée commémorative de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.



Le Badema National lors de sa prestation

Présentation et installation des membres du Jury d'Honneur

Le Jury d'Honneur, composé de neuf (9) personnalités nationales, toutes choisies selon leur notoriété, leur compétence et leur engagement pour la promotion des Droits de l'Homme et la bonne gouvernance, a été installé après l'exécution de l'hymne de l'E.I.D. Il s'agit de :

- ▶ Monsieur Bouréïma Allaye TOURE, Président ;
- ▶ Monsieur Issaga FOFANA, Enseignant à la retraite, personne ressource, Rapporteur ;
- ▶ **Madame BAGAYOKO Fanta DIOUKHA CAMARA**, Magistrat à la retraite, Rapporteur adjoint ;
- ▶ Docteur Sanidié ALCAÏDI TOURE, Chercheur, Membre ;
- ▶ Docteur Oumar KONE, Directeur des Affaires Juridiques et de la Coopération de la Société Malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA), Membre.

Au titre des Organisations de la Société civile

- ▶ Monsieur Thierno Hady Oumar THIAM, Islamologue, Deuxième Vice-président du Haut Conseil Islamique du Mali, Membre ;
- ▶ Monsieur Marie Bernard SANGARE, Représentant de la Conférence Episcopale du Mali, Membre ;
- ▶ **Madame Assa Badiallo SOUKO**, Membre de la Coalition Nationale, Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CN-CIEPA/WASH), Membre ;
- ▶ Monsieur Youssouf CISSE, Magistrat à la retraite, représentant de l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH), Membre.

La présentation et l'installation des membres du Jury ont été suivies de la projection d'un film témoignage sur l'E.I.D.



Le Jury d'Honneur de la 26^{ème} Session de l'E.I.D

Projection de film témoignage

Un film témoignage avec certaines personnalités et interpellateurs satisfaits au cours de la présente session a été projeté. Il s'agissait pour ces personnes de donner leurs avis sur l'E.I.D, son organisation actuelle et de proposer des pistes d'amélioration.

Certains interpellateurs satisfaits de Bamako et des Délégations territoriales de Kayes, Ségou et Gao ont aussi apporté leur témoignage sur l'utilité de ce forum démocratique.

Les témoignages ont concerné :

Au titre des personnalités

- ▶ Maître Jean Claude SIDIBE, Avocat, Président du Conseil d'Administration de la Société d'Assistance Aéroportuaire du Mali (ASAM-sa) ;
- ▶ Monsieur Issaga FOFANA, Enseignant à la retraite ;

- ▶ Monsieur Boureïma Allaye TOURE, Président du Conseil National de la Société Civile (CNSC) ;
- ▶ **Madame Assa Badiallo SOUKO**, membre de la Coalition Nationale, Campagne Internationale pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CN-CIEPA/WASH) ;
- ▶ Monsieur Djibril SISSOKO, RECOTRADE Commune IV du District de Bamako ;
- ▶ Monsieur Sane Chirfi ALPHA, Délégué territorial du Médiateur de la République à Tombouctou.

Au titre des Interpellateurs satisfaits au cours de la 26^{ème} Session

- ▶ Monsieur Sambou KANTE à Kayes ;
- ▶ Monsieur Amadou KOUREÏCHI à Ségou ;
- ▶ Monsieur Aboubacrine SEYDOU à Gao ;
- ▶ Monsieur Amadou SINAYOKO de Bamako.

Discours de Madame le Médiateur de la République

Dans son discours d'ouverture, Madame le Médiateur de la République a adressé à toutes et à tous la chaleureuse et cordiale bienvenue à ce forum démocratique, espace de veille citoyenne et de promotion des Droits humains.

Elle a ensuite exprimé sa profonde gratitude à Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement et les membres du Gouvernement pour leur présence active à ce forum.



Madame le Médiateur de la République lors de son discours d'ouverture

Madame le Médiateur de la République a aussi salué les membres du Jury d'Honneur, les Partenaires techniques et financiers, les Légitimités traditionnelles et religieuses, la Presse nationale et internationale, les Organisations de la Société civile et l'ensemble des membres de la Commission préparatoire, chacun en ce qui le concerne pour la tenue de la **26^{ème} Session**.

Conformément au rapport d'évaluation produit par le Secrétariat permanent de l'E.I.D, Madame le Médiateur de la République a fait le bilan de la **25^{ème} Session** qui a été très positif. Pour finir, elle a fait le point des interpellations reçues par ses Services au titre de la **26^{ème} Session**.

Elle a souligné que la Commission préparatoire a statué en **2022** sur **trois cent trente-quatre (334)** dossiers d'interpellation se répartissant comme suit : **vingt-huit (28)** dossiers retenus pour la lecture, **deux cent quinze (215)** dossiers retenus pour suite à donner et **quatre-vingt-quatre (84)** dossiers non retenus.

A cela, elle a relevé la satisfaction de **sept (7)** dossiers pendant les travaux de dépouillement.

Madame le Médiateur de la République a insisté qu'une Administration performante passe par le respect des **principes d'égalité, de transparence, de neutralité, d'impartialité et d'équité**.

Pour ce faire, elle a invité l'Administration à poursuivre la sensibilisation, la vulgarisation et l'application effective des textes régissant ses rapports avec les usagers des services publics.

Elle a aussi donné l'assurance que le Secrétariat permanent de l'E.I.D ne ménagera aucun effort pour le suivi des recommandations du Jury d'Honneur et les engagements pris par les différents départements ministériels interpellés.

C'est sur ces notes d'espoir qu'elle a déclaré ouverts les travaux de la **26^{ème} Session** de l'E.I.D.

Contributions des Organisations de la Société civile

La lecture des contributions des Organisations de la Société civile retenues et du partenaire le Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF) a été faite selon l'ordre suivant :

► Coalition Nationale de la Campagne Internationale pour l'eau Potable l'hygiène et l'Assainissement (CN-CIEPA-WASH) :

La CN-CIEPA/WASH a fait un état des lieux de l'accès à l'Eau potable et à l'Assainissement. Elle constate qu'en dépit des efforts déployés, particulièrement ceux du Président de la Transition en matière d'accès à l'Eau potable, la situation n'évolue pas dans le sens de l'atteinte de l'ODD 6 (Objectifs du Développement Durable) d'ici l'horizon 2030.

C'est pourquoi, elle saisit l'opportunité du processus de la révision constitutionnelle pour demander l'inscription de l'Eau et l'Assainissement dans l'article 10 de l'Avant- projet de la nouvelle Constitution.

► Organisations Féminines de la Société Civile

La représentante de l'Association pour le Progrès et la Défense des Femmes (APDF), porte-parole, a axé son intervention sur deux points majeurs :

- la situation générale du pays depuis **2012** et ses conséquences sur les femmes et les enfants ;
- l'accès à la justice pour les femmes et les enfants.

Ces Organisations féminines ont décrié les exactions et violences commises sur les femmes et les enfants à cause de l'insécurité sans précédent que vit le pays depuis **2012**.

Cette insécurité a provoqué le déplacement de milliers de femmes et d'enfants qui se trouvent dans des situations de précarité grave. Elles ont demandé au Gouvernement à travers cette tribune d'envisager des mesures pour un retour

des déplacés surtout les femmes et les enfants dans leurs localités d'origine en toute quiétude en mettant en place un système de suivi et de coordination.

Par rapport à l'accès à la justice, les Organisations féminines ont dénoncé l'inadéquation des textes nationaux avec les textes internationaux, la non ratification de certaines conventions et les insuffisances des textes criminalisant certaines pratiques traditionnelles néfastes.

Pour illustrer tout cela, la porte-parole a indiqué que l'APDF a enregistré depuis janvier 2022, **quatre cent quarante-huit (448)** dossiers de violence basée sur le genre et un nombre de plus en plus croissant d'infanticide. Elles ont souhaité que leurs auteurs soient punis conformément à la loi.



La représentante de l'APDF lors de son intervention

► Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF)

Le représentant du DCAF a tout d'abord rappelé qu'il a connu l'E.I.D en tant que Collaborateur du Médiateur de la République du Bénin il y a une quinzaine d'années. Il se réjouit de constater que cette initiative, une originalité malienne ait résisté à l'épreuve du temps et à tous les aléas.

Le DCAF est particulièrement heureux d'appuyer cette importante assise relative à la protection et à la défense des Droits humains.

Selon lui, le Centre est une fondation internationale de droit Suisse, basée à Genève avec un conseil de fondation composé de représentants de **soixante-trois (63)** Etats membres dont le Mali.

C'est un centre d'excellence qui soutient, dans plus de **quarante (40)** pays à travers le monde, la bonne gouvernance du secteur de la sécurité avec l'ambition de rendre les Etats et les personnes plus sûrs dans le cadre d'une gouvernance démocratique, de l'État de droit et du respect des Droits humains.



Le Coordinateur du Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF) lors de son intervention

Au Mali, le DCAF intervient en appui aux institutions et initiatives de réforme pour la gouvernance du secteur de la sécurité. Concernant le Médiateur de la République, son appui vise essentiellement le renforcement des capacités de prévention et de gestion des conflits communautaires par les Légitimités traditionnelles.

Il a terminé en rappelant que le respect des Droits humains est le socle d'une sécurité durable.

Lecture des Interpellations

L'un des moments les plus attendus de cette journée a été la lecture des **vingt-huit (28)** interpellations.

Lesdites interpellations ont concerné **quatorze (14)** départements ministériels à savoir :

- le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, **cinq (5)** dossiers ;
- le ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, **un (1)** dossier ;

- ▶ le ministère des Transports et des Infrastructures, **un (1)** dossier ;
- ▶ le ministère de l'Economie et des Finances, **deux (2)** dossiers ;
- ▶ le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, **un (1)** dossier ;
- ▶ le ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, **trois (3)** dossiers ;
- ▶ le ministère de la Santé et du Développement social, **deux (2)** dossiers ;
- ▶ le ministère du Travail, de la Fonction publique et du Dialogue social, **un (1)** dossier ;
- ▶ le ministère du Développement rural, **quatre (4)** dossiers ;
- ▶ le ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, **un (1)** dossier ;
- ▶ le ministère de l'Industrie et du Commerce, **un (1)** dossier ;
- ▶ le ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, **cinq (5)** dossiers ;
- ▶ le ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, **un (1)** dossier ;
- ▶ le ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, **deux (2)** dossiers.

Ces interpellations étaient relatives aux :

- ▶ litiges domaniaux et fonciers ;
- ▶ demandes de paiement de droits (pension, allocation et autres) ;
- ▶ difficultés liées à la lenteur des procédures et à l'exécution des décisions de justice ;
- ▶ abus de pouvoir ;
- ▶ demandes de régularisation de situation administrative ;
- ▶ marchés et contrats ;
- ▶ litiges privés ;
- ▶ violations des droits humains ;

- ▶ demandes d'assistance ;
- ▶ atteintes au patrimoine culturel ;
- ▶ demandes liées à la restauration de la sécurité et au retour des services sociaux de base ;
- ▶ dénonciations.

Il faut noter que l'interpellation n°13 adressée au Ministre de l'Economie et des Finances a été traitée et réglée avant le 10 décembre 2022.



Un interpellateur lors de son intervention

Visite des stands des détenus de la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée (DNAPES)

A la fin de la lecture des interpellations, une pause de deux heures environ a été observée, suivie d'une visite guidée des stands des détenus de la Direction Nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée (DNAPES), conduite par le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre en compagnie de Madame le Médiateur de la République.



Visite des stands par les autorités

Réponses des Ministres

A la reprise des travaux, les Ministres interpellés se sont succédés au pupitre pour répondre aux différentes interpellations qui leur ont été adressées. Seules, celles adressées au Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, absent lors de la session, n'ont pas reçu de réponse.

Le Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, lors de son intervention, s'est engagé à satisfaire l'interpellation n°107 de Kayes au plus tard le lundi **12 décembre 2022** avant midi.

Il est à souligner que ledit engagement a été tenu et a fait l'objet d'un communiqué de presse de remerciements de Madame le Médiateur de la République à l'endroit du Ministre d'État et à l'ensemble des membres du Gouvernement.



Madame le Ministre des Transports et des Infrastructures

A la fin des interventions des membres du Gouvernement, une pause d'une trentaine de minutes a été observée pour permettre aux membres du Jury d'Honneur de se retirer et préparer leurs observations et recommandations.

Cérémonie de clôture

Elle a été marquée par trois interventions, à savoir :

- ▶ la lecture des recommandations du Jury d'Honneur par le Rapporteur ;
- ▶ les mots de remerciements du Président du Jury d'Honneur ;

- ▶ le discours de clôture du Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement.

Lecture des recommandations du Jury d'Honneur

Tout d'abord, le Rapporteur du Jury d'Honneur a tenu à féliciter Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'État et Monsieur le Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement pour leur volonté de maintenir cet espace démocratique, un forum unique au monde.

Il a rendu un hommage appuyé aux Forces Armées de Défense et de Sécurité, toutes nationalités confondues, tombées sur le champ d'honneur pour la défense de l'intégrité territoriale du Mali.



Le Rapporteur du Jury d'Honneur lors de la lecture des recommandations

Le Jury d'Honneur a remercié **Madame SANOGO Aminata MALLE**, Médiateur de la République et ses Collaborateurs pour tous les efforts qu'ils déploient dans le suivi de la mise en œuvre des engagements pris par les départements ministériels et les recommandations du Jury d'Honneur des précédentes sessions de l'E.I.D.

Aussi, a-t-il exprimé sa gratitude au Médiateur de la République pour le choix porté sur chacun des membres, tous nationaux, pour la conduite des travaux de cette **26^{ème} Session**.

Le Jury d'Honneur a pris bonne note du règlement de certains dossiers lors des opérations de dépouillement dont principalement le dossier de Monsieur Aboubacrine SEYDOU de Gao qui réclamait le paiement de son salaire du mois de **mars 2012**.

Le Jury d'Honneur s'est basé sur les interpellations lues en public et les principales contributions des Organisations de la Société civile et le Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF), partenaire du Médiateur de

la République, pour faire des recommandations sur le plan des réformes institutionnelles, de la Justice, des Droits humains, de la Gouvernance, de l'Environnement, de l'Education et du Foncier.

Le Jury d'Honneur a tenu à adresser une mention spéciale à l'endroit du Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement de l'engagement ferme pris dans le cadre de la gestion de l'interpellation de **Madame DIARRA Téréna SIDIBE** de Kayes.



Remise des arriérés de salaires de Madame DIARRA Téréna SIDIBE par le Gouverneur de Kayes

Mots de remerciements du Président du Jury d'Honneur

A la suite du Rapporteur, Monsieur Boureïma Allaye TOURE, Président du Jury d'Honneur a tenu à remercier le Médiateur de la République du choix porté sur sa modeste personne comme membre et le choix comme Président par ses pairs pour diriger les travaux de la **26^{ème} Session** de l'E.I.D.

Pour lui, l'E.I.D est un joyau et une initiative unique au monde qui mérite d'être maintenu et soutenu. C'est pourquoi, il a salué l'engagement des Autorités de la Transition à maintenir ce forum cette année malgré la situation du pays.

Le but de cet exercice annuel étant de contribuer à la promotion et à la protection des droits humains,

il a invité tous les acteurs dudit forum à jouer pleinement leur partition.



Le Président du Jury d'Honneur lors de son intervention

Discours de clôture

A l'entame de son propos, le Ministre d'État, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement, a présenté au nom de Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, au nom du Chef du Gouvernement, Docteur Choguel Kokalla MAÏGA et à son nom propre, les sincères condoléances de la Nation à toutes les familles maliennes et étrangères durement éprouvées par les pertes des leurs tout en souhaitant prompt rétablissement aux blessés.

Après un bref survol historique de l'E.I.D, il a salué les francs succès réalisés par ce forum depuis sa création et cela grâce aux efforts conjugués de toutes et de tous sous l'égide du Médiateur de la République.

Il a noté avec satisfaction le traitement diligent que l'Administration réserve aux sollicitations des

citoyens à travers le Médiateur de la République et a exhorté le maintien de cette dynamique ; car, c'est le seul moyen selon lui de bâtir une Administration moderne basée sur le respect strict des principes d'équité et d'égalité.

Après avoir donné l'assurance que les recommandations issues de cette 26^{ème} Session seront traitées avec diligence, il a terminé son discours par des remerciements et de chaleureuses félicitations à l'endroit de Madame le Médiateur de la République, ses Collaborateurs, les membres de la Commission préparatoire pour le travail accompli ainsi que les partenaires techniques et financiers pour leur accompagnement constant.

Il y a lieu de souligner que cette 26^{ème} Session de l'Espace d'Interpellation Démocratique a été soutenue par certains partenaires techniques et financiers, notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Centre de Genève pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité (DCAF).



Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement, lors de son discours de clôture



Arrivée du Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement



Vue des Autorités dans la salle



Certains Invités et le Corps diplomatique



Madame le Médiateur de la République



Les Collaborateurs du Médiateur de la République



Les Collaborateurs du Médiateur de la République



Les Collaborateurs du Médiateur de la République



Les invités de Madame le Médiateur de la République



A la fin de la Session, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement saluant le Jury d'Honneur et Madame le Médiateur de la République



La visite des stands





Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-parole du Gouvernement, représentant Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement visitant les stands en compagnie de Madame le Médiateur de la République



Le Secrétariat de la 26ème Session de l'E.I.D





Les Collaboratrices du Siège et Madame le Médiateur de la République



Madame le Médiateur de la République avec les pionniers à gauche et les étudiants de l'Université ABS à droite



Le Médiateur de la République et le Chef de Division Organisation de l'E.ID



Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile entouré par des agents de sécurité

CONFERENCE INTERNATIONALE DES OMBUDSMANS DU 11 AU 12 JANVIER 2023 EN TURQUIE

Le Mali représenté brillamment par le Médiateur de la République, Madame SANOGO Aminata MALLE.



Madame le Médiateur de la République lors de son intervention

Organisée conjointement avec l'Union européenne et sur invitation de son homologue turc, l'Ombudsman en Chef de la République de Türkiye, le Médiateur de la République du Mali, Madame SANOGO Aminata MALLE a participé du 11 au 12 janvier 2023, à la Conférence internationale des Ombudsmans sur le thème : «L'avenir des Droits de l'homme au 21^{ème} siècle».

Cette rencontre de Türkiye qui s'inscrivait dans la dynamique de la commémoration des **10 ans** de l'institution turque a enregistré la participation de **71** Ombudsmans et Médiateurs venant de **41** pays.

Dans une communication de haute facture, le Médiateur de la République a partagé l'expérience malienne en matière de protection et de promotion des Droits de l'Homme.

Toutefois, la conférence a été ponctuée par des visites à la présidence de la République de Türkiye, à la bibliothèque nationale de la Présidence et à la grande Assemblée nationale de Türkiye.

Le Médiateur de la République a également profité de son séjour pour effectuer une visite de courtoisie à l'Ambassade de la République du Mali à Ankara.

Auparavant, le Médiateur de la République a livré un discours du haut de la tribune de la conférence.

Veillez retrouver ci-après l'intégralité de la communication de Madame SANOGO Aminata MALLE.

Monsieur l'Ombudsman en Chef de la République de Türkiye ;

Honorables Ombudsmans et Médiateurs ;

Chers participants ;

Distingués invités,

Je voudrais tout d'abord vous dire combien je suis heureuse de me retrouver parmi mes pairs Ombudsmans et Médiateurs venus de par le monde pour participer à cette importante conférence internationale dans cette magnifique cité légendaire d'Ankara.

Vous me permettez également d'adresser un hommage appuyé au distingué, Chief Ombudsman de Türkiye, pour l'invitation à cette conférence qui est certes une opportunité pour nous de partager nos expériences dans le domaine de la médiation institutionnelle.

I would like to sincerely thank our distinguished host.

Tout comme irrésistible à l'appel des sirènes, je n'ai pu me départir de l'idée de participer à cette rencontre des Médiateurs et Ombudsmans d'Ankara.

Cette tentation procède d'une volonté profonde de connaître, d'apprendre et de partager dans un forum multiculturel regroupant mes confrères et consœurs de la Médiation venus de tous les horizons, en termes de renforcement des capacités, de réseautage et d'innovation.

Le renforcement des capacités, car ce forum est par essence un pôle d'excellence d'échanges et de partage des connaissances, d'expériences et de bonnes pratiques entre collègues d'institution de Médiation.

Le réseautage, la rencontre est une opportunité d'enrichir nos carnets d'adresses, de favoriser

et de renforcer à bien des égards le partenariat existant déjà par le contact physique et les échanges directs.

L'innovation, de par la confrontation d'idées naît toujours la capacité de déceler ses forces et faiblesses et de se projeter avec une vision prospective ; de mieux faire et mieux servir en saisissant les opportunités de benchmarking qui auront indubitablement un impact positif dans la formulation de recommandations pertinentes pour la promotion des droits humains que nous avons si fièrement en partage.

Ainsi, je voudrais profiter de la tribune qui m'est offerte pour partager l'expérience de mon cher pays, le Mali sur le thème : « **Le rôle des Médiateurs dans la protection et la promotion des Droits de l'homme au 21^{ème} siècle** ».

J'aborderai cette thématique sous le double prisme de problématique à savoir :

En quoi le Médiateur de la République peut-il jouer un rôle dans la protection et la promotion des droits de l'homme ?

Quels sont les défis et les perspectives dans l'accomplissement de cette mission ?

I. Le Médiateur de la République promoteur et protecteur des Droits de l'Homme

Le Médiateur de la République du Mali, créé en 1997, est une autorité indépendante qui a pour mission de recevoir les réclamations des personnes physiques ou morales concernant le fonctionnement des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout autre organisme investi d'une mission



Madame le Médiateur de la République et le Président de la Grande Assemblée Nationale de Türkiye

de service public dans leurs relations avec les usagers.

A travers les saisines dont il fait l'objet, le Médiateur apprécie le bien-fondé de la réclamation et, le cas échéant, fait des recommandations à l'Administration pour le règlement de la difficulté soulevée. Ces saisines ont pour motivations essentielles, entre autres, la lourdeur administrative, l'inexécution des décisions de justice, les difficultés d'accès au service public qui empêchent les citoyens d'exercer ou d'entrer en possession de leurs droits.

En cela le Médiateur de la République est : « **Un recours pour le citoyen et un conseil pour l'Administration** ».

C'est ainsi que le 10 décembre de chaque année, journée commémorative de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le Médiateur de la République organise un forum sous l'égide d'un Jury d'Honneur composé de personnalités nationales ou étrangères reconnues pour leur probité, leur expertise et leur engagement pour la défense des droits humains et de la démocratie.

Ce forum dit Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D), placé sous la présidence du Premier ministre, Chef du gouvernement a pour objet : « **d'informer les opinions publiques nationale et**

internationale sur l'état des Droits de l'Homme en République du Mali, de contribuer de façon active et pédagogique à la réalisation d'une culture démocratique nationale et d'impulser de façon significative la politique de promotion et de protection des droits et libertés des citoyens ».

C'est une tribune où les Ministres sont appelés à s'exprimer publiquement sur les préoccupations exprimées sous la forme d'interpellation écrite par les citoyens suite à la violation de leurs droits.

De même, les Organisations de la Société Civile interpellent le Gouvernement sur des questions relatives aux Droits de l'Homme, sur la mise en œuvre effective de conventions signées et ratifiées par le Mali, dans le domaine des droits civiques et politiques, des droits économiques sociaux et culturels, et du développement de l'amélioration du cadre de vie des populations.

Les recommandations issues de chaque session de l'E.I.D font l'objet de suivi et d'évaluation avant la prochaine, ce qui permet de jauger les progrès réalisés en matière de bonne gouvernance.

L'engouement suscité par les bonnes pratiques pédagogiques et la satisfaction des usagers par le Médiateur de la République a amené le



Photo de famille avec le Président de la République de Türkiye S.E.M Recep Tayyip ERDOGAN

Gouvernement à élargir son champ d'intervention à la résolution des conflits.

Ainsi, le Médiateur peut se voir charger de toutes autres missions particulières dans le cadre de l'amélioration de l'Etat de droit, de la gouvernance et des droits humains ou en matière de règlement des conflits par le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement.

C'est dans ce cadre qu'il s'est agi pour lui d'organiser, de conduire et/ou de participer à la tenue d'importantes rencontres nationales tels :

- ▶ la Conférence d'Entente Nationale ;
- ▶ le Dialogue National Inclusif ;
- ▶ la Commission de Bons Offices pour la résolution de la crise scolaire ;
- ▶ les Assises Nationales de la Refondation ;
- ▶ la Commission de Rédaction de l'Avant-projet de la Nouvelle Constitution.

II. Les défis et les perspectives :

Nonobstant les avancées significatives, des défis majeurs persistent notamment avec le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Des atteintes à la vie privée prennent de plus en plus d'ampleur à travers l'utilisation abusive des réseaux sociaux, de la presse écrite et audiovisuelle.

Le Médiateur de la République en tant que recours du citoyen et conseil pour l'Administration se doit d'intensifier le plaidoyer et la sensibilisation auprès des pouvoirs publics afin de prévenir les atteintes aux droits humains.

Par ailleurs, Chers collègues, ce 21^{ème} siècle nous interpelle tous à nous intéresser davantage à d'autres défis tels que les flux migratoires, les conflits intra et intercommunautaires, la criminalité transfrontalière, sources d'insécurité pour nos pays.

Il nous appartiendra pour parvenir à cette fin de chercher les voies et moyens les plus appropriés qui nous permettront d'assurer la promotion et la protection des droits humains.

Nous sommes tenus de suivre l'évolution de ce monde en général et de nos sociétés en particulier, de nous en imprégner.

Nous devons sans relâche persévérer à mettre en exergue nos constats et recommandations afin que des changements durables puissent s'opérer.

En conséquence, je vous invite mes pairs à être force de propositions et de recommandations, de solutions pour que nos citoyens tirent profit des vertus de l'efficiency et de l'efficacité que nous prônons.



Photo de famille avec l'Ambassadeur du Mali en République de Türkiye

CONFERENCE INTERNATIONALE DE RABAT A L'OCCASION DE LA CELEBRATION DU 20^{EME} ANNIVERSAIRE DE L'INSTITUTION DU MEDIEATEUR DU ROYAUME DU MAROC

Le Médiateur de la République du Mali, Madame SANOGO Aminata MALLE a participé en marge de la célébration du 20^{ème} anniversaire de l'Institution du Médiateur du Royaume du Maroc, à la Conférence internationale sur le thème : « Garantir la dimension de développement de l'effectivité des Droits de l'Homme dans les politiques publiques : Quel rôle pour les Médiateurs et les Ombudsmans ? » tenue à l'Académie du Royaume du Maroc, le 28 février 2023.



Madame le Médiateur de la République lors de son intervention

Le Médiateur de la République du Mali, **Madame SANOGO Aminata MALLE** a, dans sa communication en PowerPoint, tenue d'abord à remercier le Médiateur du Royaume du Maroc pour l'invitation qui lui a été adressée et pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation malienne qui témoigne de l'hospitalité légendaire de la capitale chérifienne.

Elle a articulé sa communication autour de deux parties. La première a concerné les enjeux de la digitalisation à travers les expériences du Mali ; et la seconde sur les avantages, les défis et les perspectives liées à la digitalisation.

Veillez retrouver ci-après, l'intégralité de la communication de Madame SANOGO Aminata MALLE.

- **Monsieur le Chef du Gouvernement,**
- **Monsieur le Médiateur du Royaume du Maroc,**
- **Monsieur le Secrétaire Perpétuel de l'Académie du Maroc,**
- **Monsieur le Président de l'Institut International de l'Ombudsman,**
- **Monsieur le Président de l'Association des Ombudsmans et Médiateurs de la Francophonie,**

- **Chers Collègues Ombudsmans et Médiateurs,**
- **Chers Intervenants,**
- **Distingués Invités,**
- **Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, tout protocole observé,**

A l'entame de mon propos, je voudrais remercier le Médiateur du Royaume du Maroc pour l'invitation qu'il a bien voulu m'adresser à la présente Conférence qui coïncide avec le 20^{ème} anniversaire de la création de son Institution.

Merci pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à la délégation malienne qui témoigne de l'hospitalité légendaire de votre splendide capitale. Choukran.

Les crises sécuritaires et sanitaires ont relevé des fossés numériques quant à l'utilisation des outils numériques. Bien que ce constat soit réel pour la plupart des services publics, certaines administrations se démarquent par des réalisations dans le domaine de la digitalisation.

Autorité indépendante créée en 1997 par la Loi N°97-022 du 14 mars 1997, modifiée par la Loi

N° 2012-010 du 8 février 2012, le Médiateur de la République reçoit les réclamations concernant le fonctionnement des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et de tout organisme investi d'une mission de service public dans leurs relations avec les administrés.

Avec l'élargissement de son champ d'action, à travers la loi ci-dessus citée, le Médiateur de la République peut être chargé par le Président de la République, le Gouvernement ou l'Assemblée Nationale de toutes autres missions particulières dans le cadre de l'amélioration de l'Etat de droit, de la gouvernance et des droits humains ou en matière de règlement de conflit.

C'est dans ce cadre que le Médiateur de la République organise le 10 décembre de chaque année, Journée commémorative de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, un forum citoyen dénommé Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D) au cours duquel les ministres sont interpellés par les usagers de l'Administration sur les questions qui relèvent de la bonne gouvernance, de la promotion et de la protection des droits et libertés des citoyens.



Vue des participants

Pour revenir à notre thème à savoir : « **comment avoir une meilleure garantie de l'effectivité en matière de services publics à travers la digitalisation** » ?

Quel peut être l'intérêt du numérique dans l'équité des droits ?

Dans un contexte de mondialisation où l'utilisateur doit être au centre de ce processus de digitalisation de nombreuses questions sont soulevées.

La première partie de ma communication sera consacrée aux enjeux de la digitalisation à travers les expériences de mon pays, le Mali ; la deuxième partie traitera des avantages, des défis et perspectives de la digitalisation.

Les expériences vécues nous édifieront davantage sur la problématique.

1. EXPERIENCES DU MALI

1.1. L'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC)

Créée en 2005, elle a pour missions la recherche, la formation et la promotion dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication.

Elle a été le point de départ de la digitalisation avec la mise en place d'un projet de plan d'actions de modernisation de l'Administration. Grâce au projet Intranet de l'Administration, conçu et mis en œuvre par cette agence, **500 structures publiques** ont été connectées au réseau et **9 823 comptes professionnels** attribués aux agents du secteur public.

Selon son Directeur général, « le projet a permis de réaliser un système d'informations cohérent et sécurisé pour l'Administration, contribuant ainsi à l'instauration de la souveraineté numérique et à la transparence de la gestion des affaires publiques... ». Elle gère le nom **de domaine ml**.

Des outils de modernisation et d'aide à la gouvernance ont été conçus (messagerie gouvernementale et portail gouvernemental) avec le concours du Ministère chargé de l'Economie

numérique à travers l'AGETIC permettant ainsi la sécurisation des échanges et l'identification des utilisateurs, pour une meilleure gestion de l'information interne et externe desdits services.

Outre la formation du personnel des services publics, l'AGETIC a développé des applications de gestion de courriels et du personnel telles que « **Office Manager** », « **CoRe** », « **eGESCO** » et « **AGIC** ».

Des écoles et administrations scolaires et des mairies ont été dotées d'infrastructures et de logiciels permettant d'améliorer la qualité de l'apprentissage et des enseignements. C'est ainsi que lors de la pandémie du COVID 19, des cours ont pu être dispensés aux élèves à travers l'Office de Radiotélévision du Mali (ORTM).

L'installation d'un système électronique d'information et le développement d'une application mobile au niveau de différentes universités ont facilité l'accès des étudiants à leurs notes, leurs résultats et réclamations, leur carte d'étudiants et permis de lutter contre les faux diplômes.

Pour une meilleure gouvernance, des programmes de transformation de grande ampleur ont été enclenchés tels que le complexe numérique de Bamako, considéré comme un hub technologique ayant pour mission principale de renforcer les capacités de formation, de recherche et d'innovation dans le domaine des TIC afin de stimuler la croissance économique et réduire la pauvreté.

Ce cadre multifonctionnel, comporte un Techno Centre, un Techno Village et un Techno Parc afin d'accroître la productivité et la compétitivité du Mali. Aussi la réalisation d'un site back-up pour sécuriser davantage les données de l'Administration, la mise en place et l'exploitation efficiente du pôle numérique agricole, la concrétisation de E-learning, la mise en route du centre d'incubation aux fins d'accompagner les porteurs d'idées et de Start-up.

La mise en place de **l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO)** par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CANAM), a permis la prise en charge de **70 %** des frais médicaux de l'utilisateur

par l'Etat, après paiement mensuel de la cotisation. Les assurés au nombre **d'un million six cent quatre-vingt-dix-sept mille neuf cent trente-huit 1 697 938 personnes, en fin 2022**, bénéficient de prestations, auprès des guichets numériques par l'utilisation de cartes magnétiques.

Le **Régime d'Assistance Médicale (RAMED)**, institué par la Loi N° 09-30 du 27 juillet 2009, modifiée, est un dispositif non contributif de protection sociale qui assure la prise en charge médicale gratuite des personnes indigentes (personnes dépourvues de ressources et reconnues comme telles) par la collectivité territoriale et l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie (ANAM).

En 2022, le nombre d'immatriculation a atteint **trois millions deux cent six mille huit cent neuf (3 206 809)**, celui des personnes prises en charge, **trois cent quatre-vingt-onze mille huit trente-cinq (391 835)** avec des prestations médicales d'environ **cinquante-six mille deux soixante-onze (56 271)**.

Le **Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC)**, piloté par le Ministère chargé de l'Administration territoriale, a permis la collecte d'un ensemble de données individuelles relatives à l'état civil avec des empreintes digitales pour chaque citoyen et l'établissement d'un répertoire national des personnes physiques avec attribution **d'un Numéro d'Identification Nationale (NINA)** pour chaque personne recensée.

C'est dans cette dynamique que la Direction Nationale de l'Economie Numérique (DNEN) a été créée par la Loi N° 2017-061 du 18 décembre 2017 avec pour mission d'élaborer les éléments de la politique des TIC.

A la suite du Document de « **Politique nationale et Plan stratégique national des Technologies de l'Information et de la Communication** » élaboré et adopté en 2005, le document de Politique nationale de Développement de l'Economie numérique et son Plan d'actions « **Mali numérique 2020** » ont été élaborés et adoptés en 2016.

L'évaluation de « Mali numérique 2020 », en 2022, a fait ressortir un taux d'exécution global de **27,30**

%, soit **18 actions** sur les **66** programmées avec un taux de mobilisation des ressources de **24,24 %** soit **54,5 milliards** de francs CFA sur les **224, 792 milliards** de francs CFA prévus, essentiellement dû au manque d'organes de suivi et à l'insuffisance de ressources financières.

On peut dénombrer, entre autres, **159** applications fonctionnelles au compte des structures publiques (ministères chargés de l'Economie numérique, de la Santé, de l'Administration territoriale, de la Fonction publique ...) et parapubliques, **324** au titre des structures privées, associations et Start-up.

Pour restaurer l'autorité et la crédibilité de l'Etat, un vaste chantier de réforme est engagé avec comme défi principal « mettre la modernisation de l'Administration au cœur de ses préoccupations en partant des acquis à travers » :

- ▶ le renforcement de la confiance numérique avec la création du Service de Certification et de Signature Electronique ;
- ▶ la loi sur la protection des données à caractère personnel ;
- ▶ l'amélioration de l'accès à l'Internet des femmes et des jeunes avec la création en 2022, de **113** centres d'accès universel en haut débit et **100** cases Wifi pour les associations, les fédérations de métiers, les maisons des jeunes et des femmes, les mairies, les écoles fondamentales et les universités.

1.2. Autres expériences acquises dans l'utilisation du numérique

La capitalisation de mes expériences à la Cour de Justice de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Nigeria, au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et les voyages d'études (en Allemagne, à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, en Suisse, au Rwanda, entre autres) m'ont permis d'améliorer la qualité des prestations au niveau des services publics.



Madame le Médiateur de la République en compagnie de ses pairs du Sénégal, Burkina Faso, Bénin et Centrafrique

Cela s'est traduit au niveau du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme par la confection en 2015 de **500** clés USB contenant le Recueil de Textes du Droit positif malien édité par la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA). Ce qui a permis la mise à disposition des juridictions sur toute l'étendue du territoire national, et particulièrement celles situées au Nord et au Centre du Mali (Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka, Mopti) des principaux textes législatifs et réglementaires.

En outre, des centres d'appels avec des numéros verts ont été mis en service à l'attention des femmes et des enfants en particulier, suite aux exactions des groupes terroristes, en raison du nombre élevé de viols, de recrutement d'enfants soldats et des sévices sur les populations civiles.

1.3. Le Secrétariat général du Gouvernement (SGG)

J'ai poursuivi cette dynamique au niveau du Secrétariat général du Gouvernement en collaboration avec le Ministère de l'Economie Numérique et de la Communication. Des outils et techniques ont été conçus et des actions de numérisation entreprises pour améliorer le traitement de l'information et faciliter sa mise à disposition aux citoyens à travers :

- ▶ la mise en ligne du Journal officiel sur le site Web du Secrétariat général du Gouvernement (SGG) (www.sgg-mali.ml) ;
- ▶ la numérisation des actes officiels (lois, ordonnances, décrets, arrêtés) de 1959 à nos jours ;
- ▶ la mise en place d'une base de données des actes officiels du Gouvernement, accessibles sur le site web du SGG pour faciliter au grand public l'accès à l'information ;

- ▶ l'enregistrement sur clé USB des principaux textes sur le travail gouvernemental destinés aux nouveaux membres du Gouvernement ;
- ▶ la mise en place de la plateforme E-conseil pour faciliter la tenue des sessions du Conseil des ministres en ligne durant la pandémie du Covid 19 dans le souci du respect des mesures barrières ;
- ▶ l'attribution aux membres du Gouvernement et à certains membres des cabinets et secrétariats généraux d'emails professionnels pour sécuriser les échanges et identifier les utilisateurs pour une meilleure gestion de l'information.

Ces exemples nous édifient à plus d'un titre sur les multiples avantages de la dématérialisation, qui permet à bon nombre d'usagers d'accéder plus facilement à des prestations ; constituant sans nul doute un facteur d'amélioration de la gouvernance ainsi que de l'offre de biens et services publics et par conséquent une garantie de l'effectivité de l'équité en matière de services publics.

Les expériences tirées de ces différentes rencontres internationales ont permis de renforcer les efforts consentis dans le domaine du numérique au niveau du Secrétariat général du Gouvernement et des Services du Médiateur de la République.

Lors d'un voyage d'études effectué à Kigali, au Rwanda, la délégation malienne conduite par le Secrétaire général du Gouvernement s'est inspirée des bonnes pratiques des structures visitées pour une meilleure organisation des sessions du Conseil des Ministres, de l'amélioration du travail gouvernemental, de l'archivage numérique et de la conservation des archives.

A l'issue de cette visite, les recommandations suivantes ont été formulées :

- ▶ le renforcement des infrastructures des Archives nationales du Mali et leur dotation en équipements appropriés pour la conservation des documents ;
- ▶ la dotation de l'Administration publique d'un plan de classement national des archives ;
- ▶ la promotion de l'archivage électronique.

Le voyage d'études à Berne et à Genève en Suisse, a permis à la délégation conduite par le Secrétaire général du Gouvernement de s'inspirer des bonnes pratiques de numérisation et de conservation des archives fédérales suisses.

Ces visites nous ont permis au Mali d'améliorer nos méthodes de travail et de sécuriser les actes officiels :

- ▶ la mise en place de la plateforme E-conseil qui a facilité l'organisation des sessions du Conseil des Ministres en ligne en permettant un traitement automatique et rapide de l'information et des dossiers pour un meilleur partage entre les entités et parties prenantes ;
- ▶ la répartition des Ministres entre plusieurs sites pour les sessions du Conseil des Ministres durant la pandémie du Covid 19 pour respecter les mesures barrières et assurer la continuité du service public et le fonctionnement de l'Administration ;
- ▶ la mise en ligne du Journal officiel sur le site Web du Secrétariat général du Gouvernement (www.sgg-mali.ml) ;
- ▶ la numérisation des actes officiels (lois, ordonnances, décrets, arrêtés) datant de 1959 à nos jours ;

- ▶ la mise en place d'une base de données pour les actes législatifs et documents officiels du Gouvernement, accessibles sur le site du Secrétariat général du Gouvernement (www.sgg-mali.ml) pour faciliter au grand public l'accès à l'information ;
- ▶ la mise à jour de la base de données du SGG avec celle de la Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel a permis de constituer un vivier de personnes ressources compétentes ;
- ▶ la base des données sur la répartition des femmes cadres du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille constitue un outil précieux de gestion efficiente et équitable des ressources humaines de l'Administration publique par le Secrétariat général du Gouvernement en tenant compte de l'application de la Loi N° 2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

1.4. Le site web des Services du Médiateur de la République

Au titre des actions concrètes, le site Web a été actualisé, des plateformes ont été créées au nom des Collaborateurs du Médiateur de la République pour faciliter le partage des informations en temps réel ; un lien zoom a été créé pour échanger périodiquement avec les Délégués territoriaux du Médiateur de la République dans les Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao.

Ces initiatives ont indéniablement contribué à une synergie d'actions entre les Collaborateurs du Médiateur de la République du Siège à Bamako et ceux des Régions ; notamment ceux des Régions du Nord situées à plus de 1 000 km de Bamako, compte tenu de la situation sécuritaire. Les délégués de Gao et de Tombouctou ne peuvent rejoindre Bamako que par voie aérienne.

Par ailleurs, l'accès au site Web du Médiateur de la République a été facilité grâce à une reconfiguration

donnant l'opportunité aux citoyens de connaître les missions, les textes législatifs sur ses services et les personnes à contacter pour saisir le Médiateur de la République.

Cela a contribué à rapprocher davantage l'Institution des usagers des services publics et des populations en général.

Enfin, la réalisation et la diffusion de sketches de sensibilisation, de bandes annonces sur le rôle du Médiateur de la République ainsi que la retransmission en direct de l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D) par l'Office de Radiotélévision du Mali (ORTM), des télévisions privées et des radios locales de proximité, ont largement contribué à la sensibilisation et à l'information des citoyens sur le rôle, les missions, les modalités de saisine et les motifs des réclamations/interpellations.

Un formulaire disponible en ligne permet aux Maliens de la Diaspora de saisir directement le Médiateur de la République.

2. AVANTAGES, DEFIS ET PERSPECTIVES

La réduction de la fracture numérique à travers le pays en cours d'exécution par le Ministère de l'Economie numérique à travers l'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) et les opérateurs téléphoniques ainsi que les diverses actions menées ont favorisé la transformation digitale au sein des Institutions de la République et des administrations publiques en contribuant largement à l'information et à la formation des citoyens.

Cette modernisation, qu'est la digitalisation, a entraîné un changement notable dans les habitudes d'utilisation des procédures administratives par les usagers, notamment :

- ▶ l'accès à la bonne information des usagers des services publics tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays ;
- ▶ la réduction des délais de traitement des dossiers administratifs et judiciaires ;

- ▶ la dématérialisation progressive de l'organisation des réunions interministérielles, du Comité de Coordination des Secrétaires généraux, du Conseil de Cabinet et du Conseil des Ministres ;
- ▶ l'intérêt croissant des usagers pour l'utilisation des services en ligne, notamment les populations vivant dans les zones de conflit.

Nonobstant les avancées significatives de la gouvernance de la digitalisation des prestations publiques, des défis majeurs subsistent.

La digitalisation des prestations publiques constituera réellement une garantie de l'effectivité de l'équité en matière de services publics que lorsque certaines conditions seront réunies, notamment :

- ▶ la réduction de la fracture numérique par la vulgarisation des outils TIC, à travers le territoire national où le taux de croissance de la population est de **3,2 %** (2021) avec **27,4 %** d'internautes (Source : Banque Mondiale 2020) ;
- ▶ l'implantation d'infrastructures numériques résilientes (VSAT : satellites pour pallier l'insécurité dans les zones de conflit avec **370 548** personnes déplacées internes enregistrées à la date du 30 avril 2022 (Rapport des Nations Unies) ;
- ▶ la réduction de la barrière linguistique en prônant l'utilisation d'outils numériques dans les langues nationales ;
- ▶ le développement des compétences des utilisateurs finaux dans le domaine de la digitalisation afin d'intégrer progressivement l'utilisation du numérique dans notre culture ;
- ▶ la vulgarisation de l'utilisation des outils numériques sur toute l'étendue du territoire national.

Chers Ombudsmans et Médiateurs, ce siècle de la digitalisation nous interpelle tous sur l'effectivité de nos droits. Aujourd'hui, s'il paraît évident

que la digitalisation est source d'opportunités, elle est aussi source de risques.

En conséquence, il conviendrait de nous interroger si des dispositions législatives et réglementaires sont-elles suffisamment prises pour favoriser la digitalisation des prestations publiques ?

De nos jours, le défi de l'utilisation du numérique, source d'opportunités mais aussi de risques, est une évidence dans nos pays.

L'ouverture des frontières, le partage d'expériences, les partenariats bilatéraux et multilatéraux, la volonté politique de nos gouvernants, contribuent au développement de la digitalisation à travers l'utilisation des outils numériques dans les prestations publiques. Cela rapproche davantage l'Administration des usagers, d'où le renforcement de la gouvernance.

Le Médiateur de la République, **Madame SANOGO Aminata MALLE** a profité de son séjour marocain, pour effectuer une visite de courtoisie, le lundi 27 février 2023 à l'Ambassade du Mali à Rabat. Chaleureusement accueillie par le Personnel de l'Ambassade, les échanges fructueux tenus avec Monsieur Bambo TIGANA, Premier Conseiller, représentant Son Excellence Monsieur Mohamed Mahmoud BEN LABAT, Ambassadeur du Mali au Maroc, et ses collègues ont porté sur des sujets relatifs à la vie de nos compatriotes installés au Maroc et à d'autres questions concernant la vie de la Nation.



Photo des Ombudsmans et Médiateurs à la clôture des travaux

Ainsi, la digitalisation facilitera l'accès aux offres de services publics pour plus d'efficacité dans les orientations des politiques publiques.

Je vous remercie de votre aimable attention.



Photo de famille de Madame le Médiateur de la République à l'Ambassade du Mali au Maroc

Il est à noter la présence du Premier Conseiller à l'ouverture des travaux de la Conférence. A cela, il faut ajouter l'accompagnement de l'Ambassade de la République du Mali à l'endroit de la délégation malienne durant son séjour au Royaume du Maroc.

COMMUNIQUE SUITE A LA PARTICIPATION DU MEDIEATEUR DE LA REPUBLIQUE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AMP-UEMOA

Le Médiateur de la République du Mali, **Madame SANOGO Aminata MALLE** a participé **du 26 au 30 mars 2023, à Lomé, au Togo**, à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association des Médiateurs des pays membres de l'UEMOA (AMP-UEMOA), couplée à une conférence sur le thème « **Etat des lieux de la situation sécuritaire dans l'espace UEMOA : quelles approches pour les Médiateurs ?** ».

Placée sous le Haut patronage de **Son Excellence Faure GNASSINGBE**, Président de la République Togolaise, la cérémonie d'ouverture a regroupé entre autres les Médiateurs et leurs collaborateurs, les Présidents d'Institutions, les membres du Gouvernement, les Chefs de mission et Corps diplomatiques, le Représentant résident de la Commission de l'UEMOA au Togo, les Autorités militaires, coutumières, traditionnelles et religieuses, des Experts et des Représentants de la société civile.

Cette Assemblée avait pour objectif général d'adopter le **Plan stratégique de l'AMP-UEMOA** pour la période **2023-2027** articulé autour des **5 axes** suivants :

- ▶ **Etat de droit, bonne gouvernance, citoyenneté et intégration régionale ;**
- ▶ **Performance des Institutions des Médiateurs et partenariats ;**
- ▶ **Stabilité, Paix, Sécurité et Cohésion sociale ;**
- ▶ **Eudes et recherches ;**
- ▶ **Cadre institutionnel/Organisationnel et Communication.**

A l'issue de leurs travaux, les Médiateurs ont adopté la « **Déclaration de Lomé** » qui exhorte les Etats membres à coopérer davantage en vue de prévenir et d'éradiquer le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transfrontalière

organisée dans l'espace UEMOA afin de préserver sa vocation d'espace d'échanges, de paix et de stabilité.

La Déclaration appelle les Etats membres à renforcer la sensibilisation des populations contre les menaces et attaques terroristes, ainsi que l'extrémisme violent.

Les Médiateurs ont par ailleurs formulé des recommandations à l'endroit de **l'UEMOA**, des **Etats membres** ainsi qu'aux **Institutions de Médiation**.

Au titre des activités retenues pour la période **2023-2024**, elles concernent entre autres :

- ▶ des rencontres d'échanges sur des questions d'intérêt commun avec le Président en exercice de **l'UEMOA**, le Président de la **Commission de l'UEMOA** et le Président de la **Commission de la CEDEAO** ;
- ▶ des activités de suivi de la mise en œuvre des recommandations des directives communautaires ;
- ▶ une mission d'imprégnation des Médiateurs de l'AMP-UEMOA à **l'Espace d'Interpellation Démocratique (E.I.D)** en décembre 2024 à **Bamako**.

Enfin, des motions de remerciements ont été adressées :

- ▶ **A Son Excellence le Président de la République Togolaise ; Son Excellence Faure GNASSINGBE ;**
- ▶ **Au Président de la Commission de l'UEMOA ; Monsieur Abdoulaye DIOP ;**
- ▶ **A Madame le Médiateur de la République Togolaise, Présidente de l'AMP-UEMOA, Awa NANA-DABOYA.**

En marge des travaux, la délégation de l'AMP-UEMOA a été reçue en audience par le Premier ministre Togolais, **Madame Victoire Tomégah-DOGBE**.



Photo de famille des Médiateurs et leurs Représentants avec Madame le Premier ministre Togolais, cinquième à partir de la gauche



Photo de famille des Médiateurs, de leurs Représentants et leurs Collaborateurs avec les Officiels Togolais



Photo de famille des participants à l'issue de l'ouverture des travaux

SESSIONS D'ESPACE D'INTERPELLATION DES MAIRIES DE KADIOLO ET LOULOUNI

Dans le cadre de l'exécution du Programme de Partenariat pour l'Exercice d'une Gouvernance Appropriée phase 5 (PEGA 5), le Consortium RLD/AFAD et son Comité de Contrôle de l'Action Publique (CCAP) de Kadiolo ont organisé la session d'espace d'interpellation des mairies de Kadiolo et Loulouni, les 15 et 17 décembre 2022.



Remise des rapports annuels 2020 et 2021 au premier adjoint du Préfet du Cercle de Kadiolo par le Délégué territorial du Médiateur de la République

Invité à prendre part aux travaux des dites sessions, le Délégué territorial du Médiateur de la République à Sikasso, Monsieur Hama TOURE a présenté deux communications sur le rôle et les missions du Médiateur de la République et sur l'E.I.D.

En marge des travaux, le Délégué a également procédé à la remise solennelle des rapports annuels 2020 et 2021 du Médiateur de la République aux Autorités administratives des dites localités. Des dépliants sur le Médiateur de la République et l'E.I.D ont été remis aux participants.



***Un recours pour le citoyen,
Un conseil pour l'Administration***

Zone administrative ACI 2000 Bamako BP: E 4736

Téléphone : (+223) 20 29 20 04 / 20 29 20 05

Email : contact@mediateur.ml

Site web : www.mediateur.ml